

The background of the entire page is a bright yellow wall. On the wall is a large, dark blue drawing of a hand, with fingers spread, as if holding something. The drawing is done in a simple, sketchy style. In the bottom right corner, a young child with blonde hair, wearing a white long-sleeved shirt and a black and white patterned dress, is looking towards the drawing. The child's head and shoulders are visible. The overall scene suggests a child's artwork or a public display of art.

N

Nancy,

**RAPPORT DE PRÉSENTATION
BUDGET PRIMITIF 2023**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
LE BUDGET PAR NATURE	
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2023	7
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Fiscalité	10
Dotations, concours et subventions de l'Etat	11
Droits d'entrées, produits d'exploitation et domaine	11
3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	13
4. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	15
5. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17
6. LES RATIOS D'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT	18



LE BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES

1. VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE	
Ville culturelle	20
Ville éducative	25
Ville sportive	29
2. VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE	
Seniors et autonomie	31
Solidarités	33
Ville inclusive	34
Santé	35
3. VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE	
Économie, commerce, marchés et attractivité	39
Emploi, insertion et apprentissage	40
4. VILLE DÉCARBONNÉE ET NATURE	
Urbanisme écologique	45
Nature en ville et transition écologique	45
Mobilités et stationnement	47
5. VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	
Citoyenneté	49
Budget participatif	49
6. VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS	
Sécurité et propreté	51
Animation de la ville	52
Services à la population	52
7. VILLE RESPONSABLE	
Administration générale	54
Patrimoine et logistique	55
Ville numérique	55
Ressources humaines & masse salariale	56





INTRODUCTION

L'élaboration du budget primitif pour 2023 a été exceptionnellement tendue, marquée par un contexte inflationniste inédit (plus de 6% d'inflation en 2022, et 11% d'inflation du « panier du maire »).

Cette inflation s'est concrétisée, en particulier, dans l'évolution des dépenses d'énergie, à hauteur de 7 M€, tandis que la masse salariale a progressé de près de 2 M€ par le seul effet de la réévaluation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% - une disposition cependant essentielle au pouvoir d'achat des agents publics locaux.

Cette question du pouvoir d'achat a d'ailleurs été au cœur des débats de la municipalité. C'est pour le préserver que la Ville a choisi de ne pas recourir

à l'augmentation des taux d'impositions en 2023, ce à quoi n'ont pas échappé les habitants de nombre de grandes villes françaises, par exemple, dans les villes voisines de Metz ou de Strasbourg. Toutefois, les contribuables verront tout de même augmenter leurs impôts, puisque le gouvernement a décidé de revaloriser les bases d'impositions de 7,1 % dans la loi de finances pour 2023.

Face à cette situation exceptionnelle, le maintien de la trajectoire budgétaire de la Ville de Nancy a consisté à rechercher des solutions en termes de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en garantissant à ses principaux organismes satellites et partenaires (CCAS, établissements culturels, etc.) un soutien à la hauteur des besoins. Cet exercice de responsabilité a conduit à réviser les calendriers des projets du plan pluriannuel d'investissement, sans pour autant en exclure. En opérant

ces choix, le niveau de l'encours de dette, maîtrisé, permet de poursuivre les ambitions du mandat.

Concrètement, le budget primitif pour l'exercice 2023 visera à assurer les objectifs stratégiques présentées en débat d'orientations budgétaires du 27 février dernier :

Une ville solidaire et émancipatrice ;

Une ville transformée pour être apaisée ;

Une ville attractive avec une dynamique commerciale de centre-ville ;

Une ville en transition écologique préservant le vivant.

Ainsi, en 2023, la majorité maintient le cap des orientations qu'elle a fixé dès 2020 pour transformer la ville de Nancy, et améliorer le bien-être de tous ses habitants.



LE BUDGET PAR NATURE⁽¹⁾

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

Tableau n°1 : Synthèse du budget primitif pour l'exercice 2023

	BP 2022	BP 2023
Recettes de fonctionnement	133,30	151,05
Budget principal	130,83	148,22
<i>Dont petite enfance</i>		7,52
<i>Dont fillet de sécurité</i>		3,50
Budget Marchés	0,63	0,62
Budget Parkings	1,84	2,22
Dépenses de fonctionnement	133,30	151,05
Budget principal	130,83	148,22
<i>Dont petite enfance</i>		10,24
Budget Marchés	0,63	0,62
Budget Parkings	1,84	2,22
Recettes d'investissement	53,35	43,87
Budget principal	51,39	41,79
Budget Marchés	0,21	0,12
Budget Parkings	1,76	1,95
Dépenses d'investissement	53,35	43,87
Budget principal	51,39	41,79
Budget Marchés	0,21	0,12
Budget Parkings	1,76	1,95

en millions d'euros

Le budget primitif (BP) pour l'exercice 2023 comprend le budget principal de la Ville de Nancy et ses deux budgets annexes. Tous budgets confondus, en 2023, le budget de fonctionnement s'élève à 151,05 M€ et le budget d'investissement à 51,23 M€.

BUDGET PRIMITIF 2023

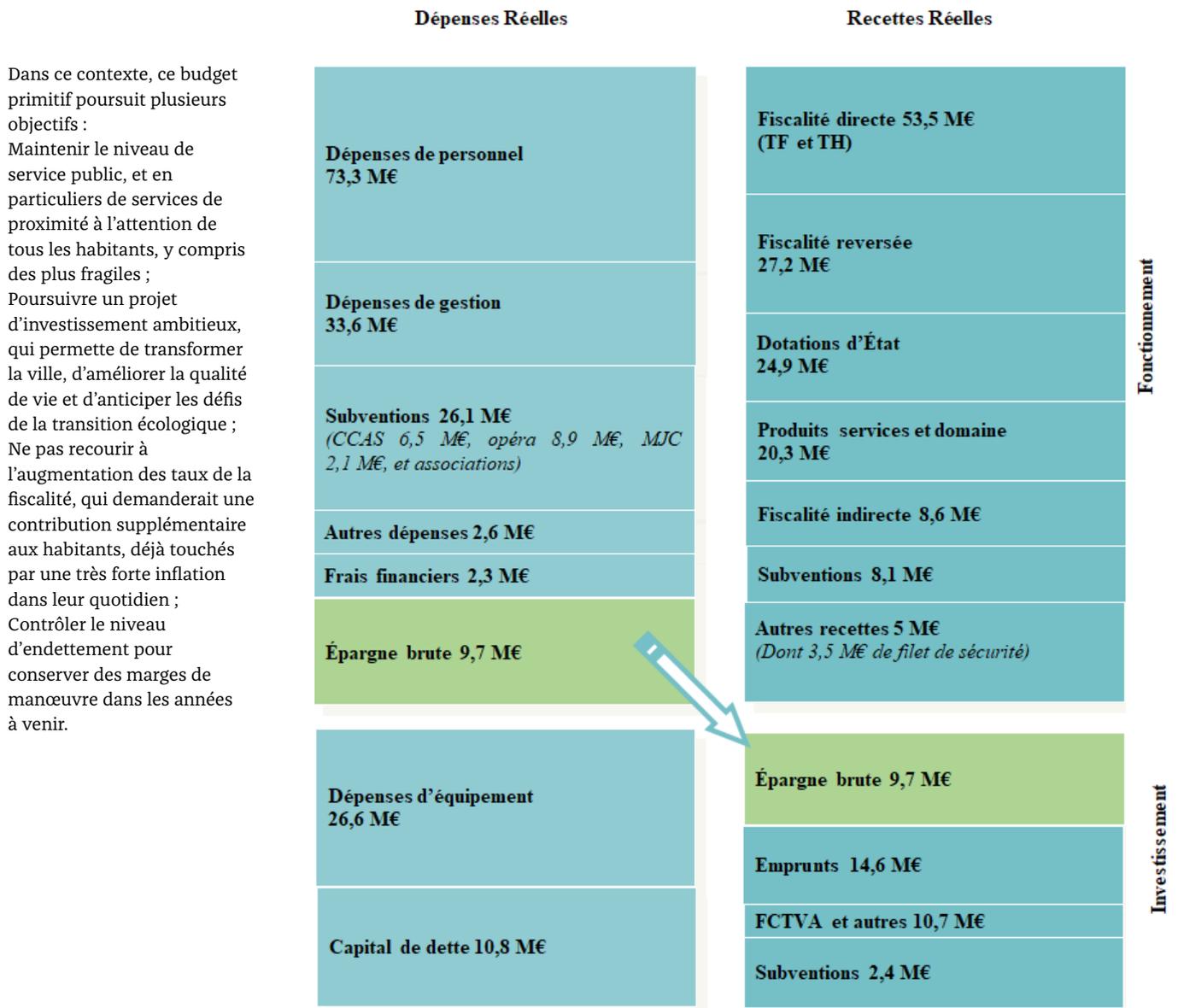
L'analyse comparative avec les budgets précédents doit cependant faire l'objet de précautions. En effet, d'une part, en 2022, la Ville de Nancy a repris la gestion de la compétence de l'accueil des jeunes enfants, auparavant assurée par son Centre communal d'action sociale (CCAS) et, d'autre part, le niveau d'inflation, constaté à plus de 6% en 2022 est projeté à 5% en 2023. Il s'agit là de deux facteurs qu'il convient de prendre en compte pour comprendre l'évolution du budget, de BP à BP.

Le budget primitif pour 2023 est, ainsi, marqué par d'exceptionnelles contraintes, liées à l'inflation : la progression de la masse salariale avec près de 2 M€, sous l'effet de l'augmentation du point d'indice des agents publics, la croissance sans précédent des dépenses d'énergies (estimées à +7 M€) et, plus globalement, l'augmentation du « panier du maire »(2) de 11,6% ce qui correspond à plus de 6 M€ de prévisions sur les dépenses de gestion.

En conséquence, la Ville de Nancy est ainsi confrontée à une croissance de ses dépenses qui la conduisent à devoir faire face à un niveau de contrainte, en une seule année, comparable à ce qu'elle a connu sur la période de 2014 à 2020 dans le cadre de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. En effet, l'augmentation des dépenses de fluides, ainsi que la progression du point d'indice, représente environ 9 M€, et cela sans prendre en compte l'inflation diffuse qui se révèle dans toutes les autres charges de fonctionnement.

Dans le même temps, la révision des bases légales de la fiscalité locale à +7,1%, ne permettent d'obtenir qu'un produit supplémentaire d'un peu plus de 2,8 M€, laissant à la collectivité un solde estimé à 8 M€.

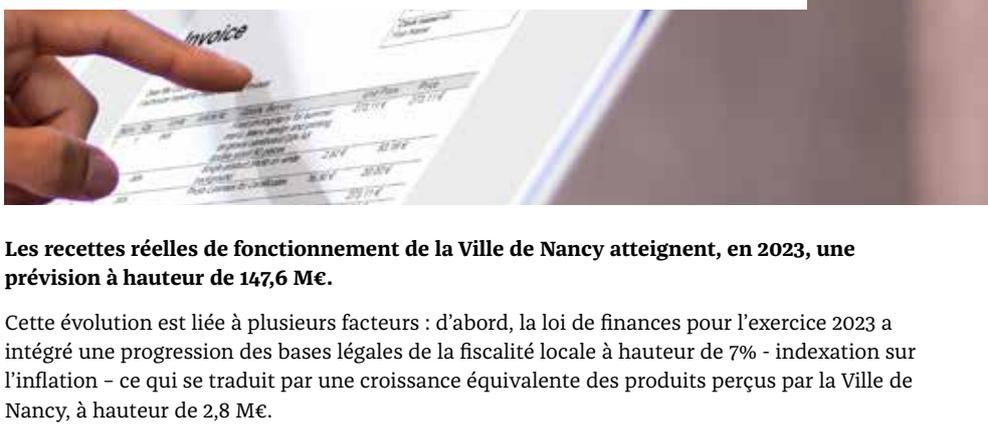
Tableau n°2 : L'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2023 (budget principal)



(1)- La présentation du budget par nature ne concerne que le budget principal et non l'ensemble des budgets consolidés

(2)-Le « panier du maire » est un indicateur qui permet de déterminer l'inflation « réelle » sur les dépenses spécifiques des communes (qui se distinguent des valeurs prises en compte pour le calcul de l'inflation qui s'applique aux ménages et aux entreprises).

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Nancy atteignent, en 2023, une prévision à hauteur de 147,6 M€.

Cette évolution est liée à plusieurs facteurs : d'abord, la loi de finances pour l'exercice 2023 a intégré une progression des bases légales de la fiscalité locale à hauteur de 7% - indexation sur l'inflation - ce qui se traduit par une croissance équivalente des produits perçus par la Ville de Nancy, à hauteur de 2,8 M€.

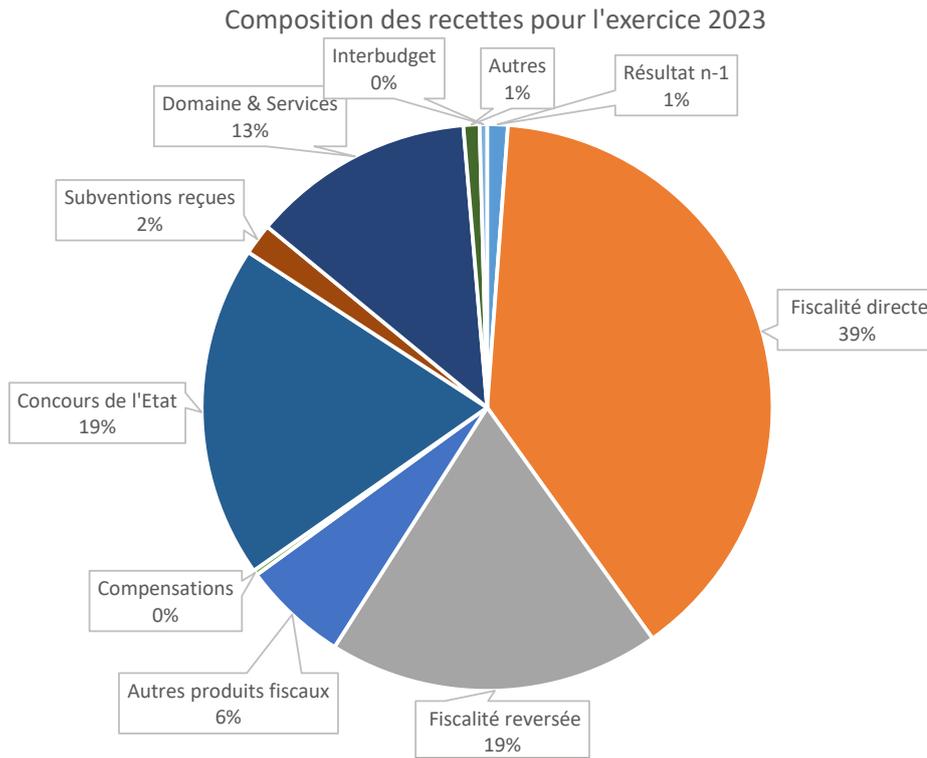
Par ailleurs, si les dotations et concours de l'Etat, au sens strict, restent stables, une contribution exceptionnelle, par le mécanisme de filet de sécurité, permet de prévoir une recette de 3,5 M€, tandis que la subvention reçue de la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre du transfert de la petite enfance, est estimée à 5,8 M€.

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, qui constituent le 3ème poste de recettes de la Ville de Nancy, devrait croître de près de 20 % en 2023, soit d'environ 3M€ ; si la revalorisation des tarifs et redevances, de 5 %, est prise en compte à volume d'activité constant, cette progression est principalement due, là encore, au transfert de compétence de la petite enfance (+1,8 M€).

Tableau n°3 : Recettes de fonctionnement pour l'exercice 2023

	BP 2022	BP 2023	dont PE	Part
RECETTES	130,8 M€	148,2 M€	7,5 M€	
REELLES	130,1 M€	147,6 M€	7,5 M€	99,6%
Résultat n-1	1,5 M€	0,0 M€		0,0%
Fiscalité	83,4 M€	89,3 M€		60,2%
<i>Dont Fiscalité directe</i>	50,7 M€	53,5 M€		36,1%
<i>Dont Fiscalité reversée</i>	24,5 M€	27,2 M€		18,3%
<i>Dont Taxe de balayage non reversée</i>		2,7 M€		1,8%
<i>Dont Autres produits fiscaux</i>	7,8 M€	8,2 M€		5,5%
<i>Dont Compensations</i>	0,4 M€	0,4 M€		0,3%
Concours de l'Etat	24,7 M€	24,9 M€		16,8%
Subventions reçues	2,3 M€	8,1 M€	5,7 M€	5,5%
Filet sécurité inflation 2022		2,0 M€		1,3%
Filet sécurité inflation 2023		1,5 M€		1,0%
Domaine & Services	16,5 M€	20,3 M€	1,8 M€	13,7%
Autres	1,2 M€	0,9 M€	0,0 M€	0,6%
Interbudget	0,5 M€	0,5 M€	0,0 M€	0,4%
ORDRE	0,7 M€	0,6 M€	0,0 M€	0,4%

en millions d'euros



FISCALITÉ

La fiscalité continue, en 2023, de représenter le 1er poste de recettes du budget de la collectivité (près de 2/3 des recettes de fonctionnement). Dans cet ensemble, plus de la moitié des produits de la fiscalité de la Ville de Nancy proviennent de la fiscalité directe, et plus spécifiquement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (51,5 M€ sur 53,5 M€). Les deux autres composantes, résiduelles, sont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (puisque la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît définitivement en 2023 pour tous les contribuables), qui représente 1,9 M€, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui correspond à 0,1 M€.

Près d'un tiers des produits de fiscalité est constituée de la fiscalité dite « reversée », c'est-à-dire de l'attribution de compensation que la Métropole du Grand Nancy verse à la Ville

de Nancy, dans le cadre de la mise en œuvre des différentes réformes de la fiscalité professionnelle. Elle s'élève à 27,2 M€ en 2023. Cependant, la croissance de 2,7 M€ de la fiscalité reversée s'explique par le changement de mode de gestion du balayage manuel de l'espace public, dont le coût était jusqu'ici déduit de l'attribution de compensation. Désormais, la Métropole de Grand Nancy assure cette mission dans le cadre d'une prestation de service, qui est réglée par la Ville en dépenses de fonctionnement (prestations de service). En conséquence, si l'attribution de compensation entraîne une progression des recettes, un montant de dépenses équivalent est désormais en intégré en dépenses.

Tableau n°4 : Produits de la fiscalité

	BP 2022	BP 2023	Part
Fiscalité	84,4 M€	89,3 M€	
Fiscalité directe	50,6 M€	53,5 M€	60%
Fiscalité reversée	24,5 M€	27,2 M€	30%
Autres produits fiscaux	8,8 M€	8,6 M€	10%
<i>dont Droits de mutation</i>	6,5 M€	5,6 M€	6%
<i>dont Taxe sur l'électricité</i>	1,9 M€	2,1 M€	2%
<i>dont autres</i>	1,0 M€	0,9 M€	1%

en millions d'euros

En matière de fiscalité, la loi de finances pour l'exercice 2023 a été l'occasion de connaître une progression inédite des bases légales de la fiscalité locale. Ainsi, si la Ville de Nancy n'augmentera pas les taux de la fiscalité locale, et en particulier de la taxe foncière, le montant dû par les contribuables augmentera en fonction de cette revalorisation légale et nationale des valeurs locatives, fixée à 7% par le gouvernement.

DOTATIONS, CONCOURS ET SUBVENTIONS DE L'ETAT

Les dotations et concours de l'Etat, au sens strict, c'est-à-dire les éléments de la dotation globale de fonctionnement, évoluent peu en 2023 : la dotation forfaitaire est établie à 20,5 M€ et la dotation de solidarité urbaine à 3,6 M€, pour atteindre 24,1 M€.

En revanche, une recette exceptionnelle, de 3,5 M€, vient contribuer à la soutenabilité du budget de la Ville. En effet, le « filet de sécurité inflation » est acquis, en 2022, pour un montant de 3,5 M€, dont 1 M€ a déjà été avancé, et 2 M€ seront versés par l'Etat en 2023.

Tableau n°5 : Evolution des dotations & concours de l'Etat

Chapitres	BP 2022	BP 2023
Dotation globale de fonctionnement	23,85	24,11
Autres dotations et subventions	3,50	12,53
<i>Dont subv. excep. (filet inflation)</i>	0,00	3,50
<i>Dont subv. excep. (CAF)</i>	0,00	5,68
Fonds de compensation de la TVA	0,07	0,03
TOTAL	27,41	36,67

en millions d'euros

Par ailleurs, au titre de 2023, la reconduction du mécanisme de filet de sécurité est attendu à 1,5 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise de la compétence « petite enfance » par la Ville, la subvention de la caisses d'allocations familiales, d'un montant de près de 5,7 M€, est intégrée au budget municipal. Cependant, cette recette était perçue, auparavant, par le CCAS, qui gérait l'accueil des jeunes enfants.

DROITS D'ENTRÉES, PRODUITS D'EXPLOITATION ET DOMAINE

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine sont acquittés par les usagers des services publics municipaux. Il s'agit des tarifs d'accès aux équipements publics ou de prestations de service, des droits d'usage de l'espace public, des loyers ou encore du stationnement. Ces produits correspondent à 12 % des recettes de fonctionnement, soit près de 20,3 M€ estimés en 2023.

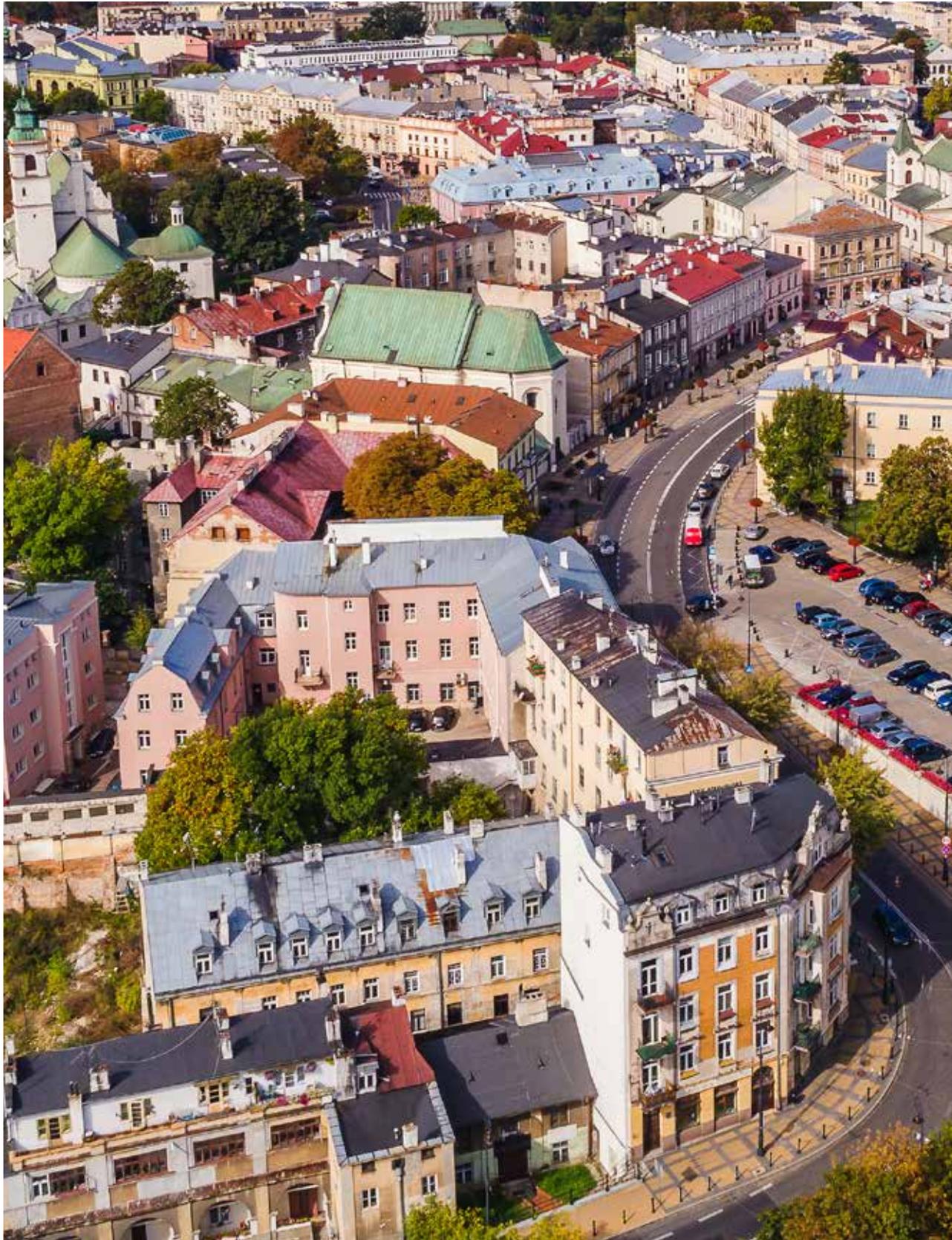
Tableau n°6 : Evolution des produits de l'activité

	BP 2022	BP 2023	dont PE
Domaine & Services	17,4 M€	20,3 M€	1,8 M€
<i>Dont Domaine</i>	<i>5,7 M€</i>	<i>6,4 M€</i>	<i>0,0 M€</i>
<i>dont Stationnement</i>	<i>5,7 M€</i>	<i>6,6 M€</i>	<i>0,0 M€</i>
<i>dont Usagers³</i>	<i>4,4 M€</i>	<i>6,0 M€</i>	<i>1,8 M€</i>
<i>dont Remboursements de frais</i>	<i>1,6 M€</i>	<i>1,3 M€</i>	<i>0,0 M€</i>

en millions d'euros

La progression des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, en 2023, est lié à plusieurs facteurs : d'une part, la Ville de Nancy a choisi de revaloriser les tarifs des services publics municipaux de 5%, c'est-à-dire à un niveau moyen des projections effectuées par les différentes agences d'analyse macroéconomique (INSEE, OFCE, OCDE, Banque de France, etc.). Ainsi, les estimations de recettes sont fondées sur cette évolution ; d'autre part, 1,8 M€ de recettes supplémentaires qui sont aux recettes d'exploitation liées à l'accès des usagers au service d'accueil de la petite enfance, désormais réintégré en régie au sein des services de la Ville ; enfin, l'extension du stationnement payant conduit à estimer une progression des recettes d'environ 0,9 M€. Cette progression est toutefois tempérée par une réduction des produits du domaine et des remboursements de frais (-0,4 M€ au total).

(3)- Les recettes « usagers » sont les droits d'entrée et produits d'exploitation liées aux missions de services publics de la collectivité : accès aux musées, bibliothèques, prestations d'accueil de la petite enfance, concessions funéraires, etc.



3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans le contexte inflationniste que connaît la Ville de Nancy, les dépenses de personnel et d'énergie sont venues grever les capacités d'action de la collectivité, appelant une plus forte maîtrise des dépenses de fonctionnement, et en particulier des dépenses de gestion courante. Ainsi, la Ville a choisi de rationaliser ses dépenses, non sans difficultés, pour préserver la capacité à agir de ses partenaires.

Les dépenses de fonctionnement, en 2023, sont marquées par une hausse des dépenses de personnel. Cependant, l'essentiel de l'augmentation est liée à la

reprise de la compétence « petite enfance », dont la masse salariale représente 8,7 M€. Ainsi, sans prendre en compte l'intégration de la masse salariale des services d'accueil des jeunes enfants, la hausse s'établit à 2,8 M€, dont 1,9 M€ s'expliquent par la mise en œuvre de la révision du point d'indice de la fonction publique, à +3,5%. L'évolution de la masse salariale est un enjeu-clé pour la soutenabilité du budget municipal, dès lors que les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de la Ville de Nancy.

L'autre principal facteur d'augmentation est constitué des dépenses de fluides, et

en particulier des dépenses d'énergie, pour 7 M€. En effet, la croissance exceptionnelle des dépenses d'électricité et de gaz entraîne une prévision près de 3 fois supérieure à l'exercice 2022. Compensée en partie par le filet de sécurité inflation, mais seulement à un montant estimé à 1,5 M€ pour l'année 2023.

Sur les dépenses de gestion courante, la progression, de 3,3 M€ paraît élevée, mais elle s'explique pour 2,7M€ par le changement de mode de gestion du balayage manuel des voiries et espaces publics (dont le coût était auparavant répercuté par une moindre recette en attribution de compensation - cf. recettes de fonctionnement).

Ainsi, les dépenses de gestion courante font l'objet d'une maîtrise inédite, avec une croissance de seulement 0,5 M€ (qui correspondent à la revalorisation du marché de prestation pour la restauration scolaire), soit seulement de 2,5 % quand l'inflation est deux fois supérieure.

Tableau 7 : Dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2023

	BP 2022	BP 2023	dont PE	Part
Dépenses de fonctionnement	130,8 M€	148,2 M€	10,2 M€	
REELLES	117,9 M€	137,9 M€	10,2 M€	93%
Dépenses de gestion	23,5 M€	33,6 M€	1,1 M€	23%
<i>dont Animations</i>	1,9 M€	2,0 M€		1%
<i>dont Fluides</i>	4,5 M€	11,4 M€	0,5 M€	8%
<i>dont Fournitures</i>	3,0 M€	3,0 M€	0,2 M€	2%
<i>dont Impôts & Taxes</i>	0,5 M€	0,5 M€		0%
<i>dont Maintenance</i>	1,7 M€	1,6 M€		1%
<i>dont Prestations de service</i>	11,7 M€	15,1 M€	0,5 M€	10%
Subventions	29,4 M€	26,1 M€	0,4 M€	18%
<i>dont CCAS</i>	9,6 M€	6,5 M€	0,0 M€	4%
Dépenses de personnel	61,3 M€	73,3 M€	8,7 M€	49%
Frais financiers	1,7 M€	2,3 M€		2%
Autres charges diverses	2,1 M€	2,6 M€		2%
<i>Interbudget</i>	0,0 M€	0,0 M€		0%
ORDRE	12,9 M€	10,3 M€		7%

en millions d'euros



Les subventions et participations de la Ville à ses partenaires paraissent en baisse ; cependant, cette évolution doit être nuancée, puisqu'en fait, c'est seulement la subvention au CCAS qui est réduite du montant de la dépense liée à l'accueil de la petite enfance, d'environ 3 M€.

Les autres participations aux organismes, en particulier les établissements culturels « labellisés » sont reconduites en 2023 par rapport à 2022 notamment compte tenu du poids croissant des fluides qui s'impose à eux.

La réduction de la subvention au CCAS est liée au transfert de la petite enfance ; cependant, la Ville renforce néanmoins son soutien, à hauteur de 0,4 M€ pour en prendre en compte les dépenses de fluides et l'évolution de la masse salariale.

Avec la hausse des taux d'intérêt qui ont quasiment quadruplé pour atteindre près de 4% au 4ème trimestre 2022, les charges financières augmentent de 0,5 M €.

Tableau 8 : Répartition des subventions et participations

Type	BP 2022	BP 2023	Part
CCAS	9,62	6,50	25%
Opéra	8,85	8,85	34%
Autre Canal, Ballet, CDN	2,20	2,22	9%
MJC	2,29	2,24	9%
Concours aux associations	4,64	4,59	18%

en millions d'euros

Tableau 9 : Evolution des dépenses de fluides et d'énergie depuis 2020

Type	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Evolution depuis 2020
Dépenses de fluides et d'énergie	3,39	3,27	5,62	11,74	246%

en millions d'euros

Tableau 10 : Charges financières

Ratio	BP 2022	BP 2023	Evolution
Encours de dette ⁴	110,9	112,5	1%
Frais financiers	1,7	2,3	35%

en millions d'euros

(4)-L'encours de dette est le stock de dette au début de l'exercice



4. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement sont les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette. Elles sont structurées en deux types : les dépenses de « GER » ou de gros entretien et de réparation, qui vise à investir dans les aménagements, infrastructures et bâtiments existants, et le « PPI » ou plan pluriannuel d'investissement, qui permet de suivre les principaux projets de mandats, à travers des autorisations de programme.

Tableau 11 : Dépenses d'équipement pour l'exercice 2023

	BP 2022	BP 2023	Part
GER	7,30	6,80	20%
PPI	11,10	14,64	43%
TOTAL	19,40	21,44	

Sept autorisations de programme ont été définies pour les exercices 2022 à 2029. Le montant voté lors du budget primitif 2022 s'élevait à 104,9 M€. En 2022, 10,0 M€ de crédits ont été votés, et 2,5 M€ font l'objet d'un report en 2023.

En 2023, les crédits de paiement 2023 s'élèvent à 14,6 M€ (auxquels il faut ajouter 2,5 M€ de reports de crédits de 2022 pour un total de 17,1 M€).

L'évolution de ces montants tient compte de l'inflation, qui a permis de réactualiser les volumes de dépenses à prévoir d'ici à la fin du mandat. Ainsi, une évolution d'environ 25 % de cette programmation est, aujourd'hui, envisagée. Il convient de noter, enfin, que les dépenses relevant du budget participatif sont, à partir de 2023, gérées en autorisation de programme, afin d'en améliorer le suivi et le pilotage dans la durée.



Tableau 11bis : Autorisation de programme et crédits de paiement en 2023
en milliers d'euros

Projets	AP 2022 initiale	Montant actualisé	CP 2023
30 - VILLE CULTURELLE	76 031	84 108	3 656
Restauration des panneaux Prouvé	105	105	35
Travaux de sécurité Opéra	170	122	
Médiathèque BNR	4 216	4 240	2 321
Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	4 000	4 820	250
Rénovation du Musée Lorrain	50 500	57 781	800
Reconstruction du ballet de lorraine	17 040	17 040	250
20 - VILLE EDUCATIVE (TRANCHE 2022-2026)	11 830	19 139	4 000
Ecoles d'avenir	11 830	19 139	4 000
41 - VILLE SPORTIVE	960	1 530	1 050
Amélioration des équipements sportifs (2022-2023)	960	1 530	1 050
50 - VILLE SOLIDAIRE	1 000	1 900	150
Maison des Femmes	1 000	1 900	150
90 - ATTRACTIVITE	4 145	6 400	1 900
Grand Hôtel de la Reine	4 145	6 400	1 900
80 - NATURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	3 160	3 977	578
Performance énergétique	2 100	2 834	578
Bassin de la Pépinière	1 000	1 075	
Plan de gestion parc de la Pépinière	60	68	
02 - LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION	7 824	9 153	3 105
Nouveaux outils numériques	648	733	400
Restaurant inter administrations	6 756	8 000	2 500
Restructuration des locaux de la police	420	420	205
99 - BUDGET PARTICIPATIF	0	3 000	200
Budget participatif	0	3 000	200
TOTAL DES AP & CP	104 950	129 207	14 639



5. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes d'investissements sont constituées des fonds propres (FCTVA, cessions, etc.), des subventions & participations, ainsi que d'autres recettes, exceptionnelles. Elles comprennent également l'emprunt qui vient contribuer à la réalisation des dépenses d'équipement, qui progresse d'environ 2 M€ (cf. ratios d'épargne et d'endettement).

Tableau 12 : Recettes d'investissements pour l'exercice 2023

Type	BP 2022	BP 2023	Part
FCTVA	1,65	2,10	8%
Cessions	0,01	0,84	3%
Subventions & participations	4,87	2,40	9%
Recettes exceptionnelles	0,30	7,76	28%
TOTAL	12,43	13,10	

en millions d'euros

Dès lors que le budget est voté sans reprise des résultats de l'exercice précédent, les recettes qui en relèvent ne seront intégrées qu'à l'occasion du budget supplémentaire. Il convient ici de noter que les subventions et participations versées par des tiers à la Ville régressent

de moitié, à ce stade, en 2023 ; toutefois, en fonction de l'état d'avancement des recherches de financements, là encore, ces données pourront évoluer en budget supplémentaire. Par ailleurs, la progression des autres recettes s'explique par 4,6 M€ prévus en opérations pour compte de tiers, pour

les travaux de l'immeuble « Les Ombelles » ainsi qu'un reliquat d'emprunts contractualisés au titre de l'exercice 2022.

En conséquence, les emprunts nouveaux représentent environ la moitié des recettes mobilisées à la mise en œuvre des dépenses d'équipements.

Le niveau de recours à l'emprunt est envisagé à hauteur de 14,5 M€.

Type	BP 2022	BP 2023
Emprunts nouveaux	12,50	14,57

en millions d'euros

6. LES RATIOS D'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT

Compte-tenu du contexte, les niveaux d'épargne et de l'endettement restent maîtrisés en 2023. L'épargne brute, si elle se réduit, est établie à un niveau comparable à celui du début de mandat. Si l'encours

de dette progresse, cette évolution reste mesurée, et inférieure à 2 M€.

La capacité de désendettement, qui est le nombre d'année qu'il faudrait à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en

mobilisant son épargne brute est projetée à 11,6 années, en dessous du seuil de 12 années.

De la même manière, le montant du capital de dette à rembourser est, également, stable au regard des exercices antérieurs.

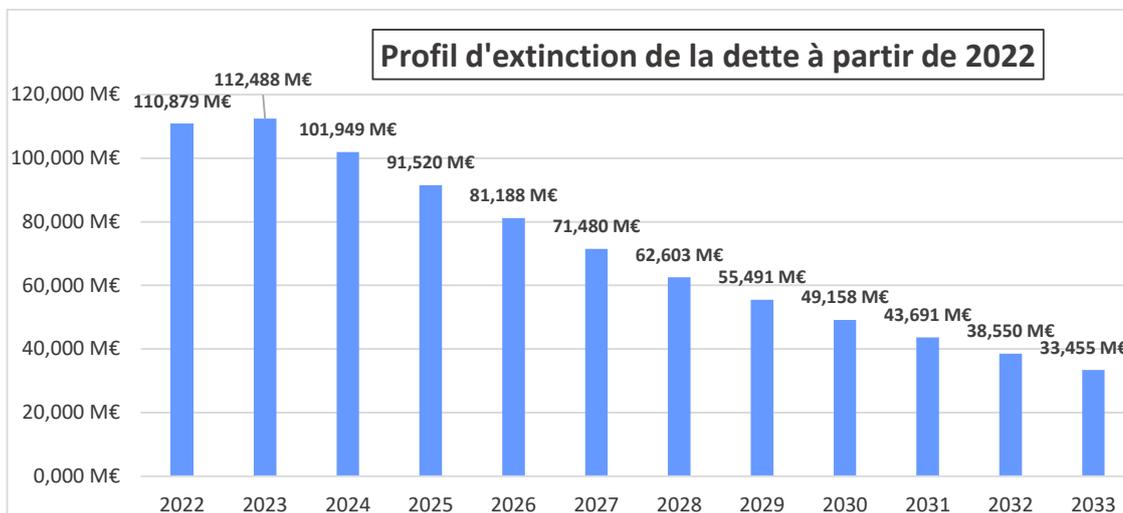
Tableau n°13 : L'épargne nette prévisionnelle depuis 2020

Chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Epargne brute	10,60	10,57	12,16	9,71
Remboursement du capital de la dette	10,50	10,02	10,72	10,75
Epargne nette	0,10	0,55	1,45	-1,04
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	106,58	110,88	110,88	112,49
Capacité de désendettement *	10,1	10,5	9,1	11,6

*en années

Tableau n°14 : Remboursement du capital de la dette & portages fonciers

Chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Capital de la dette	10,51	10,02	10,72	10,63
Portage foncier	0,36	0,36	0,36	0,36





LE BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES



1. VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE



VILLE CULTURELLE

NANCY, VILLE DE CRÉATION

Vecteur de lien social, d'émancipation et d'attractivité, la culture est essentielle au vivre ensemble.

Les établissements culturels nancéiens labélisés, l'Opéra National de Lorraine, Le Centre Dramatique National Théâtre de la Manufacture, le Centre Chorégraphique Nationale Ballet de Lorraine, la Scène de Musiques Actuelles, L'Autre Canal contribuent à :

Notre attractivité par la qualité de leurs créations et de leurs partenariats nationaux et internationaux

L'activité de l'éducation artistique culturelle par leurs actions en lien avec les établissements scolaires et les familles du premier âge à l'université

Le renforcement du lien social dans une période économique difficile par leurs actions participatives et en proximité avec les publics éloignés voire empêchés

La contribution à l'insertion professionnelle des artistes nancéiens voire du Grand Est en les formant, les intégrant dans leurs productions culturelles et assurant la diffusion de leurs compétences auprès des producteurs nationaux voire internationaux.

Ainsi, dans un contexte économique et énergétique difficile, la Ville de Nancy confirme son soutien aux 4 établissements nationaux de spectacle vivant labellisés par le Ministère de la Culture avec une subvention à hauteur de 11,038 M€. Chacun d'eux met en place des politiques tarifaires adaptées et des démarches de créations et de médiation artistique en proximité avec les habitants. "L'aller vers" est la mesure première qu'ils mettent en place pour sensibiliser et échanger avec des publics qui sans cette approche ne viendraient pas spontanément :

- Opéra National de Lorraine (8,851 M€) : « À l'Opéra national de Lorraine, art et société ne font qu'un ». Au sein de ce « tiers-lieu » culturel, publics, artistes interprètes, créateurs et techniciens se côtoient, vivent et pensent ensemble le spectacle vivant et construisent ensemble un parcours personnalisé pour que chaque public accède à ses offres artistiques.
- Le Théâtre de la Manufacture (0,710 M€) : depuis 2021, le CDN Manufacture habité par ses artistes conçoit, organise et diffuse en proximité, un programme culturel ouvert à tous les publics dès l'école primaire, défini comme une « fabrique d'illusions, de rencontres, de savoirs (...) dans laquelle circulent tous ceux pour qui elle rêve : publics et artistes ».
- L'Autre Canal (0,777 M€) : ses nouveaux statuts 2021 formalisent et valident « ses missions d'intérêt général de service public qui lui sont confiées et qui lui permettent de contribuer pleinement au développement du territoire sur le plan artistique et culturel, économique et touristique, professionnel et social ». Toutes ses missions de déploient par la création d'ateliers, de concerts en famille, de stages et de spectacles dans les quartiers de la Ville de Nancy.
- Le Ballet national de Lorraine - CCN (0,700 M€) ; est dédié aux écritures chorégraphiques contemporaines depuis l'obtention du label de CCN en 1999. Il est un lieu de tous les possibles en matière de recherche, d'expérimentation et de création artistique. En lien avec sa créativité et ses développements artistiques, il développe des actions vers les publics empêchés, porteurs notamment des handicaps sensoriels et mentaux et des actions « hors murs » et au sein des événements de la Ville.



Par ailleurs, la ville de Nancy poursuit l'accompagnement des parcours de création artistique avec un regard particulièrement attentif sur l'emploi culturel et les structures émergentes. Ce sont ainsi plus d'une centaine d'associations et équipes artistiques qui seront accompagnées dans ce cadre (1,031M€) au titre du Développement Culturel (spectacle vivant, audiovisuel, festivals dont le Nancy Jazz Pulsations qui fêtera son 50ème anniversaire (0,420M€) et 0,116 M€ au titre des Arts Visuels.

La mise à disposition de lieux équipés pour des accueils en résidence comme le Théâtre de Mon Désert dans le cadre du dispositif «Ca répète à Nancy» s'inscrit également dans cette démarche ainsi que le soutien des différents lieux culturels qui concourent à la diffusion artistique ainsi qu'au maillage du territoire. En matière de diffusion, le dispositif « Ça joue à Nancy » avec un budget de 0,030 M€ permet aux compagnies du territoire de trouver un espace d'expression et de travail sur la Ville.

Conformément aux engagements pris, la culture se déploie dans tous les quartiers : ainsi, la Ville confirme l'installation de résidences artistiques dans tous les quartiers à travers l'appel à projets « Quartiers en Fête » dont l'objectif est de tisser du lien entre le territoire, ses habitants et des artistes professionnels. La Compagnie Logos est ainsi installée sur le territoire d'Haussonville/Chiennerie et la Compagnie Osmosis a débuté une préfiguration de sa résidence à venir sur le quartier Crosne/Vayringe.

Enfin, l'ouverture de l'ESAT La Mue du Lotus est prévue à l'automne 2023.





NANCY, VILLE DU PATRIMOINE VIVANT

Le soutien aux établissements patrimoniaux de la ville est amplifié pour permettre la poursuite du travail de conservation et de partage en écho avec la cité afin de créer des passerelles indispensables entre patrimoine et création (0,640 M€).

La programmation des expositions articulée autour de deux temps forts permettra de proposer : en avril la deuxième édition des Rencontres Urbaines de Nancy avec notamment 1 exposition d'art urbain, de nouvelles œuvres dans la ville et des rencontres professionnelles ; et à l'automne une nouvelle exposition patrimoniale au MBA dans le cadre du 40^e anniversaire du classement au patrimoine mondial par l'UNESCO des trois places du XVIII^e siècle de Nancy (place Stanislas, place de la Carrière, place d'Alliance).

Il convient de noter également la poursuite du déploiement du programme ADN, renforcé par les projets retenus au titre du budget participatif

En parallèle deux rendez-vous sont programmés à la Galerie Poirel avec une exposition à partir de juin, Let's play (0,030 M€), à l'occasion du cinquantième anniversaire du NJP, et une autre exposition, à partir de novembre, associera la Ville de Nancy et l'ENSAD (0,030 M€), afin de soutenir et promouvoir la jeune scène artistique de la Grande Région. Les Archives

municipales consolideront quant à elles leur travail réglementaire de conservation des données administratives qui constituent le patrimoine de demain (0,018 M€ en dépenses) et poursuivront la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique, en partenariat avec le Conseil Départemental et la Métropole du Grand Nancy.

NANCY, VILLE DES DROITS CULTURELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION, AUX ARTS ET À LA CULTURE

Engagées dans des profondes et nécessaires mutations avec la dernière phase des travaux à la Médiathèque Manufacture (et le projet de nouvelle médiathèque au Haut-du-Lièvre, les bibliothèques de Nancy maintiendront une offre culturelle de qualité et adapteront leurs offres aux nouvelles contraintes budgétaires de réduction des acquisitions.

La ludothèque Saint-Nicolas poursuivra sa mission dans ses locaux actuels au Saint-Sébastien et hors les murs à l'occasion des nombreuses interventions proposées dans la ville.

Dans le cadre du Contrat d'Éducation Artistique et Culturelle et du label « Ville 100 % EAC » obtenu en décembre 2022, la Ville de Nancy poursuit son ambition d'amplifier sa politique culturelle et éducative auprès du jeune public, en impulsant une dynamique avec les acteurs éducatifs et artistiques et en mobilisant les ressources des structures, dispositifs et équipements culturels de la Ville de Nancy au service de l'éducation artistique et culturelle des jeunes de 0 à 25 ans.

L'Éducation Artistique et Culturelle étant indispensable à la construction des citoyens de demain et à l'égalité des chances, elle est proposée sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour permettre aux jeunes de développer leurs connaissances et compétences, d'expérimenter des pratiques et de faire des rencontres dans les domaines des arts et de la culture (0,081 M€).



NANCY,
VILLE
CULTURELLE
ATTRACTIVE

Le vidéo-mapping de la Place Stanislas « La Belle Saison » (0,301M€) se renouvelle chaque année pour lancer la saison estivale avec ses guinguettes, son festival de musique électronique OME ainsi que le traditionnelle feu d'artifice du 14 juillet.

Septembre est marqué par Le Livre sur la Place, 1er salon national de la rentrée

littéraire (0,481€ de dépenses et 0,402M€ de recettes) suivi, en décembre, par les Fêtes de St Nicolas (0,455M€ en dépenses et 0,186M€ de recettes), événement majeur pour l'attractivité de la Ville.

En matière d'investissement, les politiques culturelles disposent de 1,066 M€ de crédits d'entretien et de renouvellement pour les musées et l'Art Dans Nancy

(0,280 M€), notamment afin d'acquérir ou restaurer des œuvres (0,132 M€), pour les bibliothèques, médiathèques et archives (0,070 M€), pour améliorer et moderniser les éclairages et la sonorisation de la salle Poirel. 0,177 M€ seront dédiés pour l'entretien des monuments historiques et des bâtiments culturels.

Par ailleurs, 3,656 M€ de crédits de paiement sont fléchés en 2023 afin :

- De poursuivre le projet de développement pour le CCN ballet de lorraine en adéquation avec le cahier des charges de cet établissement national de renommée internationale avec son installation dans les locaux de l'ancienne faculté de pharmacie pour 0,250 M€
- De poursuivre le projet de rénovation du Musée Lorrain, avec 0,800 M€ en 2023
- D'achever les travaux de modernisation de la médiathèque Manufacture (2ème, 3ème et 4ème étage) avec 2,321 M€ en bénéficiant du soutien du Ministère de la culture
- D'initier le projet d'une nouvelle médiathèque sur le plateau de Haye avec le soutien du Ministère de la Culture et de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, pour 0,250 M€.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	17 780 062	18 353 761
Dont Charges à caractère général, y compris les fluides	5 497 862	6 102 687
Recettes	3 988 478	4 031 229

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	4 347 800	4 792 449
Gros Entretien Renouvellement	877 000	1 136 449
Plan Pluriannuel d'Invest	3 470 800	3 656 000
Recettes	503 250	616 389

Autorisations de programme (en milliers d'euros) :

Projets	AP actualisée	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Restauration des panneaux Prouvé	105	35	35						
Médiathèque BNR	4 216	2 321							
Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	4 820	250	435	3 500	535				
Rénovation du Musée Lorrain	57 781	800	1 900	9 000	9 000	16 000	10 500	6 500	4 000
Reconstruction du ballet de lorraine	17 040	250	400	2 000	5 000	5 000	4 353		

VILLE ÉDUCATIVE

Dans un contexte financier très contraint, les politiques éducatives restent pour la municipalité une priorité très importante, afin de continuer d'offrir les meilleures conditions d'éveil, d'apprentissage et de loisirs aux jeunes enfants et adolescents.

Ainsi, quasiment tous les postes budgétaires de fonctionnement restent stables ou en légère hausse, à la fois pour répondre aux besoins et engagements, mais aussi pour répondre à l'inflation sur des postes essentiels.

Nous citons notamment les fortes hausses portant sur le prix des repas préparés pour les crèches et les écoles par notre prestataire Sodexo (comme partout en France), de 5 % à l'heure actuelle, mais pouvant encore augmenter prochainement (+5 à 10%). Une augmentation que la Ville n'a pas souhaité reporter sur les familles en stabilisant les tarifs pour plus de 50% des enfants et en maintenant évidemment l'ensemble de sa tarification sociale. Sont également impactés les produits d'entretien (+5%) ou encore les fournitures scolaires à base de papier et les transports.

Le maintien de la subvention à la Caisse des Ecoles porte notamment le Dispositif de Réussite Educative (DRE) et le dispositif « Cité Educative » du plateau de Haye, signé entre l'Etat, l'Education Nationale, Laxou, Maxéville et Nancy apporte des aides sociales aux familles pour faciliter la scolarisation de tous les enfants dans de bonnes conditions.



PETITE ENFANCE

2023 est la première année budgétaire où l'activité petite enfance est supportée toute l'année par le Budget Ville (c'était le budget CCAS jusqu'au 1er juillet 2022). Par conséquent les montants entre BP 2022 et BP 2023 connaissent des variations importantes.

Cette intégration a permis la mise en place effective d'un guichet unique depuis fin 2022-début 2023, ainsi qu'un plan d'actions visant à simplifier et accélérer les démarches pour les familles,

et à optimiser les dépenses et les recettes du service et des structures, afin de poursuivre une offre de service de qualité.

L'ensemble des actions et projets petite enfance sont reconduits et accentués, par des professionnels largement remotivés après la période de pandémie : dispositifs d'accompagnement à la parentalité, accès à la culture étendu via le CTEAC, prévention sur la qualité de l'air et le développement durable, qualité de la

restauration (100% de bio et/ou local).

Concernant les subventions aux crèches associatives : après un versement important en 2022 (85.000€) correspondant à un rappel rétroactif suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, 2023 retrouve un volume normal et de soutien constant de 334 000€.

Depuis le 1er janvier 2023, les modalités de facturation ont légèrement évolué (règles

d'arrondi des horaires), permettant ainsi d'optimiser les recettes perçues de la CAF et des familles (+3%).

En investissement, l'enveloppe « Gros Entretien et Réparations » (GER) de 203.500 € permet de poursuivre le renouvellement normal des mobiliers et petits équipements des établissements (128.500 €) de même que les petits travaux d'amélioration liés à la sécurité (75.000 €).

EDUCATION

L'ensemble des projets et soutiens financiers aux écoles publiques et privées est maintenu. On pourra citer notamment :

- la qualité de la restauration scolaire, avec une part de 50% d'aliments bio, de qualité et durable et 38% de produits locaux.
- les nombreuses activités durant les temps scolaires (sorties pédagogiques, pratiques sportives avec les ETAPS municipaux, apprentissage de la natation, découverte scientifique, activités et ateliers culturels avec le CTEAC, classes de découvertes pour les CM2, actions de prévention santé, etc..)
- la poursuite de la sécurisation des abords des écoles, en lien avec la Métropole.
- la mise en service d'un nouveau « portail famille » sur internet qui permet l'ensemble des démarches d'inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- le maintien de la subvention à la Caisse des Ecoles, qui porte notamment le Dispositif de Réussite Educative (DRE) et le dispositif « Cité Educative » du plateau de Haye, signé entre l'Etat, l'Education Nationale, Laxou, Maxéville et Nancy.

En investissement, là aussi un budget volontariste est maintenu afin de poursuivre le programme municipal :

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité (PPI) confirme le programme « écoles d'avenir » (4 M€), avec le début de la restructuration-agrandissement du groupe scolaire du Placieux cet été (elle s'achèvera pour la rentrée scolaire de septembre 2025), la rénovation du groupe scolaire Beaugard et la poursuite du programme de végétalisation des cours d'école, avec 3 nouveaux sites. Dans ce cadre également, pour la première année en 2023, plusieurs cours d'école végétalisées seront ouvertes durant tout l'été.
- En GER, l'enveloppe pour les gros travaux d'entretien des écoles est de 808 000 € permettant divers travaux liés à la sécurité ou au rafraîchissement de locaux.

Enfin, les achats divers concernent l'équipement ou le renouvellement d'équipements numériques des écoles comme les nouveaux écrans numériques interactifs (121.250 €), des mobiliers (25.000 €) et des aires de jeux (180.000 €).



JEUNESSE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Concernant les temps périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs), le budget de fonctionnement global (en dépenses comme en recettes) augmente pour soutenir leur déploiement qualitatif conformément aux Projet Educatif De Territoire (PEDT) et au plan mercredi récemment renouvelés et étendus :

- répondre à la hausse de fréquentation, traduisant ainsi un besoin et une satisfaction des familles.
- poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement périscolaire sur 5 nouveaux sites déclarés en ACM (accueil collectif de mineurs) en septembre 2023, ce qui permet également d'actionner de nouveaux financements de la part de la CAF.
- poursuivre l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- augmenter le temps consacré à la préparation et à la formation des animateurs afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et des projets proposés aux enfants pendant les temps d'accueil péri et extrascolaires

Notons également du soutien aux enfants en difficultés scolaires : un « mentorat éducatif étudiant » en partenariat avec l'AFEV, qui propose à des enfants un accompagnement scolaire en individuel, associé à l'ouverture culturelle à hauteur de 2 heures par semaine.

Pour les publics adolescents, en complément du « club ados » qui est pérennisé, les dispositifs « argent de poche » et « l'équipe mobile de travaux » sont toujours soutenus par la Ville : grâce à son soutien financier (30 000 €) en faveur de la prévention et de la réinsertion sociale des jeunes Nancéiens, ce sont 120 jeunes de 16 ans à 21 ans qui sont touchés chaque année.

Enfin, les actions et projets visant à soutenir la participation et l'engagement des initiatives des jeunes se poursuivent positivement : le Conseil nancéen des jeunes vient d'être renouvelé le 11 février 2023 lors de sa plénière d'installation à laquelle 25 jeunes étaient présents, le dispositif « Ma Ville, Mon Projet » est poursuivi après le succès des éditions mises en place depuis 2021 et un Hackathon se déroulera à nouveau en cours d'année pour permettre aux jeunes de venir débattre et faire des propositions.

Après le succès de la première édition de « l'aide aux premiers départs en vacances » en 2022, en proposant des séjours collectifs d'une semaine en partenariat avec les structures d'éducation populaire, la Ville reconduit pour 80.000 € ce dispositif, avec une tarification au taux d'effort, permettant une participation des familles en fonction de leurs ressources.

Les conventions de partenariat avec les MJC seront renouvelées dans le cadre d'un effort partagé entre la Ville et ses principaux partenaires. Pour faire face aux dépenses énergétiques exceptionnelles cette année, prises en charge par la Ville, le soutien apporté aux MJC est ajusté de 8%, et de 5% pour les MJC en quartier prioritaire (Haut du Lièvre et Beaugard) sur les subventions de fonctionnement. Rappelons ici que la collectivité assure pour ces structures l'intégralité de la prise en charge des fluides dans le contexte inflationniste que nous connaissons à la différence des autres partenaires associatifs de la Ville. L'avantage en nature, lié à la hausse des fluides et dépenses énergétiques, est estimé à plus de 500 000€ quand les subventions sont diminuées de 170 000€ au global. Par ailleurs des travaux sont pris en compte au titre du plan de sobriété énergétique.

Le soutien aux trois centres sociaux Jolibois, La Clairière et Beaugard et à leurs associations d'utilisateurs sera maintenu dans le cadre du renouvellement des agréments, des projets d'établissement et des conventions de partenariat.

En investissement également, les travaux de gros entretien de MJC sont contenus à 70.000 €, priorisant notamment ceux liés au besoin d'amélioration thermique des bâtiments et de maîtrise des consommations de chauffage.

Ainsi des audits énergétiques, le raccordement au chauffage urbain (20.000 €) pour la MJC du Haut-du-Lièvre et des opérations d'installation de télégestion pour piloter le chauffage s'inscrivent dans le plan de sobriété de la Ville de Nancy.

Notons enfin que dans le tableau budgétaire récapitulatif ci-dessous, l'importante progression des produits des services du domaine comparativement à 2022 est liée à la reprise d'activité de la Petite Enfance.



BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	14 099 445	13 305 130
Dont Charges à caractère général, y compris les fluides	5 055 328	8 746 061
Recettes	3 805 856	11 635 438

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	4 616 200	5 328 550
Gros Entretien Renouvellement	2 216 200	1 328 550
Plan Pluriannuel d'Invest	2 400 000	4 000 000
Recettes	900 000	0

Autorisations de programme (en milliers d'euros) :

Projets	AP actualisé e	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Ecoles d'avenir	19 139	4 000	4 700	1 750	1 300	1 500	1 500	1 500	



VILLE SPORTIVE

FAVORISER LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR TOUS

Une pratique sportive régulière favorise le bien-être et la santé tant chez l'adulte que l'enfant. Le sport transmet également des valeurs éducatives et citoyennes aux plus jeunes et génère des relations intergénérationnelles. Pratiqué à l'école, au sein d'associations sportives ou de manière libre, le sport contribue à la cohésion sociale en restant accessible au plus grand nombre.

La Ville de Nancy s'engagera en faveur d'un « sport pour tous » comprenant des pratiques sportives libres ou encadrées, de loisirs ou de compétitions, quel que soit l'âge ou le lieu choisi.

La Ville de Nancy diversifie désormais le champ d'intervention des animations sportives en s'adressant aux séniors avec la mise en place en partenariat avec le CCAS de pratiques sportives encadrées à destination des pensionnaires et riverains des foyers résidences désireux de reprendre une activité physique.

L'APPRENTISSAGE DE DISCIPLINES SPORTIVES ET LA TRANSMISSION DE VALEURS

Pendant le temps scolaire en partenariat avec l'Education Nationale, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés collaborent lors des séances d'éducation physique et sportive (EPS) dans les écoles primaires publiques de Nancy, donnant ainsi toute sa place à l'enseignement du sport.

Dans ce cadre, les ETAPS interviennent pour apporter un éclairage technique à l'enseignant responsable de la classe, apporter une aide à l'organisation pédagogique, matérielle et à la sécurité, et prendre en charge un groupe d'élèves. Près de 3 000 élèves sont ainsi concernés.

Par ailleurs, les stages sportifs organisés en partenariat avec les clubs permettent aux enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans de s'essayer à une quarantaine de disciplines individuelles ou collectives. A l'issue de près de 200 stages sportifs organisés lors des vacances scolaires de Printemps, d'été et de la Toussaint, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, renforcer leur apprentissage en s'inscrivant dans un club.

Le coût d'inscription à ces stages, avec une tarification adaptée au quotient familial selon un taux d'effort, est particulièrement attractif, favorisant ainsi l'accès et la pratique du sport pour tous.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 0,041 M€ répartis principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires et de frais de transport.

LE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF AMATEUR

La Ville de Nancy apporte un soutien tout au long de l'année afin de permettre à 150 associations sportives particulièrement dynamiques de mener à bien différents projets liés à la pratique du sport pour tous ou de compétition (0,915 M€).

Ce soutien est consacré au fonctionnement quotidien des associations sportives (qu'elles évoluent au plus haut niveau national de leur discipline ou dans des championnats fédéraux régionaux et départementaux amateurs) et pour les manifestations sportives, d'envergure nationale ou d'intérêt plus local.

Afin de permettre à chacun de pouvoir pratiquer une activité physique selon son envie, la Ville de Nancy met à disposition de près de 150 associations sportives nancéiennes et des pratiquants libres une soixantaine d'installations réparties sur le territoire.

En matière d'investissement, la politique sportive dispose d'une enveloppe de 0,331 M€ de crédits d'entretien de bâtiments et de renouvellement des matériels pour les gymnases, les stades et les animations sportives. Les principales opérations programmées en 2023 sont la réhabilitation de la verrière et de la façade du gymnase Poincaré (0,080 M€), la rénovation du sol du terrain de basket du gymnase Placieux (0,130 M€) et l'aménagement de la salle de musculation du Centre Friederich (0,010 M€).

Par ailleurs, 1,050 M€ de crédits de paiement sont fléchés en 2023 pour engager la mise aux normes du terrain de foot synthétique du stade THIGAZOUI situé avenue du Rhin à Nancy avec la rénovation du terrain de football en gazon synthétique associée à la pose d'une tribune modulaire pour une capacité de 50 personnes.



FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	1 677 966	2 147 671
Dont Charges à caractère général, y compris les fluides	659 335	1 234 171
Recettes	300 964	358 720

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	659 850	1 391 000
Gros Entretien Renouvellement	179 850	341 000
Plan Pluriannuel d'Invest	480 000	1 050 000
Recettes	115 000	0

Autorisations de programme (en milliers d'euros) :

Projets	AP actualisée	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Amélioration des équipements sportifs (2022-2023)	1 530	1 050							



2. VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE



SÉNIORS & AUTONOMIE

Le budget de fonctionnement de la politique Séniors & Autonomie repose avant tout sur la subvention versée au CCAS pour proposer des services, des dispositifs d'accompagnements, des actions et des établissements à destination du public âgé (2,145 M€). Ce budget dédié aux seniors repose également sur une subvention dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens à l'Office Nancéen des Personnes Agées de 0,308 M€.

La politique Séniors et Autonomie déployée par la Direction de l'Autonomie du CCAS est axée sur 3 objectifs stratégiques essentiels pour la qualité de vie des seniors nancéiens :

- Favoriser le bien-être à domicile des seniors nancéiens,
- Anticiper les besoins et les attentes des nouveaux publics seniors pour mieux y répondre,
- Les séniors acteurs du développement de Nancy, ville inclusive, solidaire, culturelle et innovante.

La ville de Nancy et son CCAS disposent à ce jour de 3 atouts afin de toucher au plus près les populations:

- Une gestion en régie de prestations et dispositifs à destination des seniors nancéiens : livraison de repas,

petit bricolage à domicile, registre des personnes vulnérables, délivrance des Carte Nancy Seniors (culture), téléassistance, suivi médico-social et coordination des parcours, distribution de pass bus...

- Un réseau de partenaires existant et en développement : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, CARSAT NE, UDAF 54, Caisses de retraite, Réseau G. Cuny, ONPA, OHS, bailleurs sociaux, SAAD, EHPAD associatifs...
- Un ancrage dans les territoires favorisant « l'aller vers » : résidences autonomie et salles accueillant les clubs.

En complément des dispositifs et actions existantes, de nouveaux axes de travail seront déployés en 2023 :

- Améliorer le confort et l'accessibilité des résidences autonomie : le chantier de mise en accessibilité des cinq établissements débuté en 2021 s'achèvera en 2023. Il prévoit la restructuration d'espaces communs, la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et d'appartements PMR. L'opération à venir, d'un montant de 365 000 €, concerne les résidences autonomie Mouilleron, Pichon et Chevardé. L'Assurance Retraite soutient financièrement ces opérations à hauteur de 267 739 €.
- Le développement des actions avec l'ONPA : l'association répondra aux objectifs de la nouvelle convention de financement en développant des actions de proximité et adaptées aux fragilités des seniors.



- L'organisation des actions à proximité des seniors nancéiens visant l'amélioration de leur santé et de leur bien-être : le CCAS propose des actions gratuites au sein des quartiers de la ville grâce à l'implantation des résidences autonomie :
 - La promotion de l'activité physique comme déterminant de santé : marche nordique (avec le service Jeunesse et Sports), gymnastique douce, danse en position assise...
 - Un catalogue d'activités autour du bien-être et de l'estime de soi : art-thérapie, musicothérapie, sophrologie, yoga du rire...
 - Une démarche visant l'inclusion numérique des seniors : ateliers de sensibilisation à l'utilisation des tablettes, jeux interactifs avec les tablettes.
 - Le soutien à l'inclusion numérique des seniors nancéiens : équipées depuis 2022 d'un accès public à Internet (WIFI public et borne tactile), les résidences autonomie offrent la possibilité à tout senior nancéen de réaliser des démarches administratives, de disposer d'informations (ex : agenda culturel), de suivre l'actualité... Un Médiateur numérique (volontaire en service civique) peut également proposer une initiation à l'utilisation des outils numériques.
 - L'amélioration de la visibilité des services publics destinés aux seniors nancéiens : de nouveaux supports de communication
- Le CCAS conçoit également de nouveaux supports de présentation des services, en lien avec la direction de la communication. Une nouvelle plaquette modernisée des services à destination des seniors proposés par la Ville et son CCAS sera éditée et largement diffusée en 2023.
- La construction des dynamiques dans les territoires : en apportant un soutien financier aux EHPAD nancéiens à but non lucratif et en développant en 2023 un réseau entre les établissements

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	2 299 570	2 733 653
Dont Charges à caractère général, y compris les fluides	215 977	279 634
Recettes	136 185	133 775

SOLIDARITÉS

En dehors de la subvention au CCAS (4,359 M€), les actions menées directement par la ville, sont principalement le versement de subventions à diverses associations solidaires pour un montant de 0,140 M€

La mission prioritaire du CCAS est de répondre de la manière la plus adaptée et dans les meilleurs délais aux demandes des nancéiens en situation de fragilité sociale ou financière dans le contexte actuel d'inflation élevée et de crise énergétique. Il propose un accompagnement individuel, des aides financières et matérielles et des actions collectives à vocation sociale afin de rompre les situations d'isolement et de précarité.

LUTTE CONTRE L'ERRANCE

Une nouvelle réponse intégrée et transversale (volets sociaux, sanitaires, prévention, sécurité) sera proposée en 2023 sur le territoire de Nancy. Elle se développera dans une logique de parcours et d'accompagnement global pour les personnes concernées.

Le déploiement d'un « plan errance » autour de trois priorités sera mis en œuvre : la pacification de l'espace public, la construction de nouvelles réponses sanitaires et sociales aux toxiques, le renforcement des outils et politiques de solidarités qui peuvent prévenir ou limiter les effets de l'exclusion et de l'errance.

Des projets concrets pour les solidarités en 2023 : une édition de la Nuit De La Solidarité étendue à l'ensemble de la commune et mobilisant des citoyens bénévoles, la création d'une bagagerie solidaire à destination des sans-abris, l'ouverture d'un lieu dédié à la prise en charge des addictions, la création de permanence d'accès aux droits etc...

A partir du mois de mars, un chargé de mission cofinancé par la MGN et la DDETS, le sociologue chercheur Thibaut Besozzi, accompagnera la ville pour la réalisation de ces projets.

MESURES FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Dans le contexte d'inflation élevée et de crise énergétique, le CCAS fait évoluer ces dispositifs d'aides sociales par la mise en place d'aides alimentaires exceptionnelles à destination des Nancéiens les plus fragiles. L'objectif est à la fois de soutenir financièrement les ménages et de permettre l'accès à un accompagnement par un travailleur social. Il est également à noter le renforcement des réponses aux demandes d'aides au paiement des factures d'énergies via la commission d'attribution des aides facultatives du CCAS.

RENFORCEMENT DES MISSIONS

Le CCAS poursuivra le développement de l'ensemble de ces dispositifs et notamment des deux épiceries sociales comme outil de lutte contre la précarité alimentaire en diversifiant les sources d'approvisionnement pour permettre l'accès à une alimentation de qualité pour tous et en permettant l'accès au plus grand nombre.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	3 575 963	4 500 635



VILLE INCLUSIVE

Une action structurée dans le cadre du premier plan territorial de lutte contre les discriminations de la ville de Nancy.

La Ville de Nancy a décidé de structurer en lien avec les acteurs nancéiens une politique municipale de prévention et de lutte contre les discriminations à travers

la mise en œuvre d'un plan territorial dédié 2023-2026. Le déploiement du plan articulé autour de 6 axes dont un concerne l'administration municipale sera engagé en partenariat avec les acteurs du territoire ayant étroitement collaboré à son émergence.

Dans ce contexte, l'organisation de temps forts comme la journée mondiale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

ou la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars 2023 créent l'opportunité de fédérer les acteurs impliqués sur la thématique et de faciliter une prise de conscience, aussi bien des agents eux-mêmes que vis-à-vis des usagers du service public. Pour exemple, le prochain évènement prendrait la forme d'une conférence gesticulée de l'historien Gérard Noiriel sur « la rhétorique de la haine »

et d'un spectacle théâtralisé dédié aux plus jeunes.

Enfin, les sommes allouées aux acteurs associatifs au titre des subventions viendront répondre à l'émergence de problématiques rencontrées sur le terrain dans le domaine des « droits de l'homme » et, dans le même temps, renforcer l'impact des actions et des évènements prévus dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre les discriminations.

LE DROIT DES FEMMES

Dans le cadre du respect des droits humains et la lutte contre les discriminations, la question des violences faites aux femmes constitue l'enjeu le plus fort pris en compte par la Ville de Nancy avec la création de la maison des femmes qui ouvrira ses portes en 2025. Après le recrutement de la maîtrise d'œuvre fin 2022 et la confirmation des principaux soutiens financiers de nos partenaires, le projet définitif de transformation du site situé au 54 rue Charles 3 se poursuit avec les études du projet (liées) un lancement des travaux prévu à fin 2023. Ce projet multi partenarial mené avec tous les acteurs associatifs et institutionnels du territoire prend une envergure particulière à l'occasion de journées symboliques telles que la journée internationale des droits des Femmes célébrées le 8 mars et celle du 25 novembre dédiée à l'élimination des violences à l'égard des femmes, journées pour lesquelles la Ville de Nancy se mobilise fortement.

En 2023, le programme proposé par la Ville de Nancy poursuivra ses objectifs prioritaires eu égard à l'augmentation des violences conjugales : Informer, sensibiliser et mobiliser la population nancéienne pour que chacun d'entre nous soit le relais de cette cause prioritaire. Il s'agit également de contribuer aux travaux de la direction des ressources humaines pour porter à la connaissance des citoyens l'engagement de l'équipe municipale sur les questions de l'égalité femmes/hommes, de la prévention des agissements sexistes ou du harcèlement pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Métropole du Grand Nancy. L'animation des ateliers de sensibilisation inter acteurs engendrerait un budget de 3000 €.

HANDICAP

Enfin, le plan d'actions « citoyenneté et handicap », élaboré au cours de l'année 2022 avec les associations, requiert une attention particulière car il s'inscrit dans un contexte fragilisé par la crise sanitaire qui a vu un accroissement notable de l'isolement des personnes les plus éloignées des instances de participation.

Aux côtés des acteurs du domaine du handicap, qui ont collaboré activement à l'émergence du plan d'actions 2022-2023, la ville de Nancy poursuit l'objectif de rendre la ville accessible au plus grand nombre en facilitant l'accès à la vie citoyenne ainsi que l'utilisation aisée de tous les services municipaux. A l'interne, différentes actions de formation sont élaborées par la direction mutualisée des ressources humaines en direction de tous les agents.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	130 225	146 128
Recettes	10 000	10 000

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	200 000	203 000
Gros Entretien Renouvellement	100 000	53 000
Plan Pluriannuel d'Invest	100 000	150 000
Recettes	30 000	50 000

Autorisations de programme (en milliers d'euros) :

Projets	AP actualisée	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Maison des Femmes	1900	150	1 200	460					

SANTÉ

La Ville de Nancy est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la santé et du bien-être avec des attentes particulières : la réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales, ainsi que l'autonomie des nancéiens en matière de santé. Le projet municipal 2020-2026 affirme sa volonté d'apporter des réponses aux besoins des habitants notamment sur des questions portant dans le domaine de la santé et du bien-être. C'est un axe stratégique et transversal de ses politiques publiques. La santé constitue un enjeu majeur tant du point de vue de la qualité de vie des habitants que de l'attractivité du territoire.

Les axes suivant seront développés en 2023 (0,035 M€) :

LA PRÉVENTION AUX CONDUITES ADDICTIVES

Les conduites addictives, alcool, tabac, drogues, écrans, jeux sont à titres divers présents dans la vie quotidienne des nancéiens et des agents de la ville. Ces phénomènes de consommations à risque ont des conséquences sur la santé, la tranquillité et la sécurité publique. Dans le cadre de la feuille de route du mandat, et du Contrat Local de Santé, la Ville de Nancy s'engage dans la lutte contre toutes formes d'addictions à travers plusieurs projets : la démarche Ville Libre Sans Tabac, la création d'une charte « label nuit », une campagne de prévention auprès des étudiants sur les conduites à risques.

LA SENSIBILISATION À LA SANTÉ MENTALE

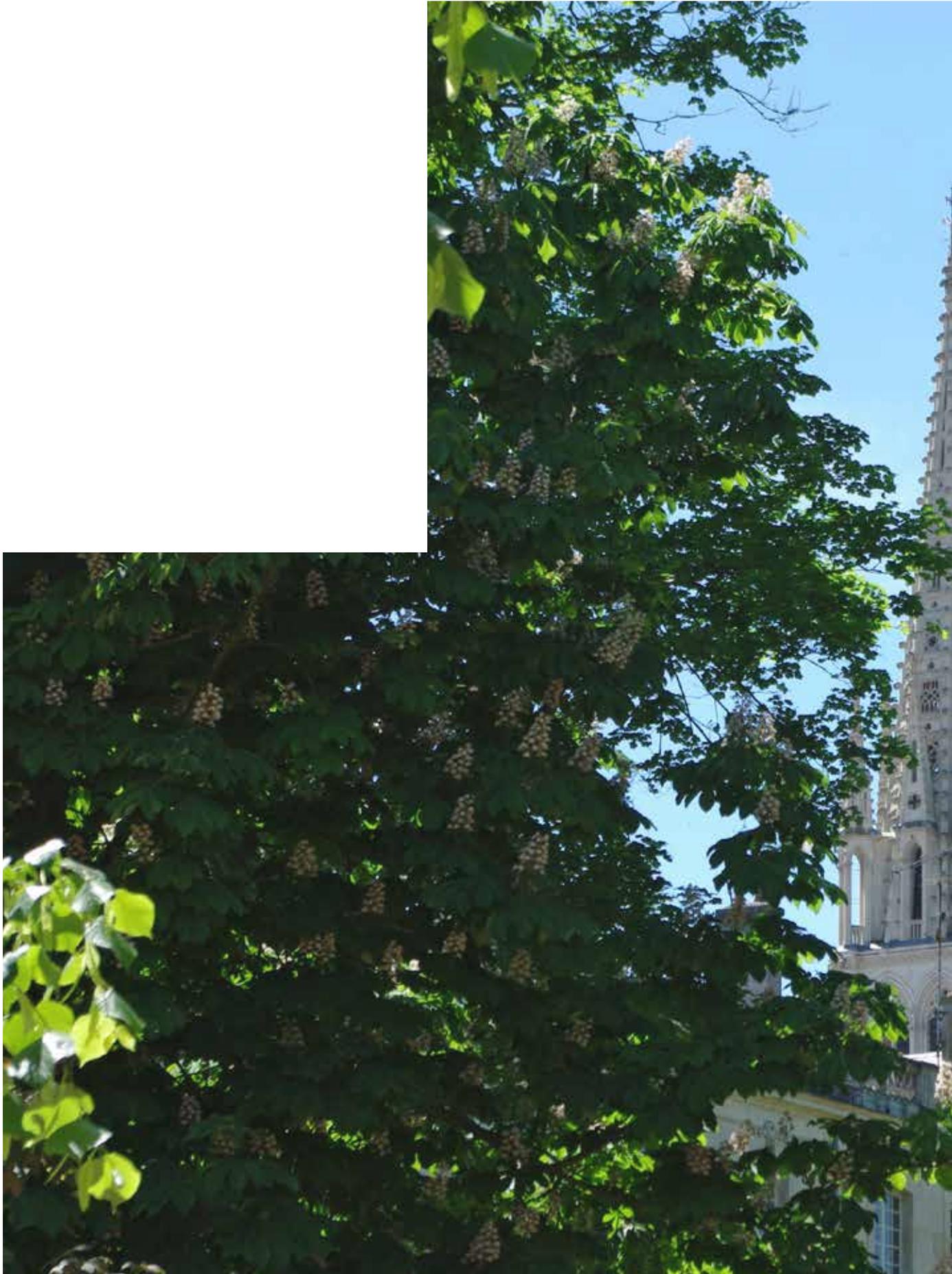
Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Néanmoins, la crise sanitaire a aggravé la santé mentale d'un grand nombre d'habitant. C'est pourquoi, la Mission Santé Publique va déployer plusieurs actions ciblées auprès : des étudiants à travers des demi-journées de d'information sur la prévention suicide, des jeunes avec la réalisation de podcast radio et de sessions de formation ; du grand public avec la mise en place d'une journée sur la santé mentale avec la diffusion d'un film documentaire sur la schizophrénie.

La sensibilisation et la prévention aux cancers et aux maladies chroniques tout au long de l'année. Le champ d'action de la santé publique inclut tous les systèmes de promotion de la santé, de prévention des maladies, de lutte contre la maladie. Pour cela il est nécessaire d'informer le public sur les modalités d'accès aux soins, de prise en charge médicale et au bien être selon les pathologie.



FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	96 280	44 700







3. VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE

Cet axe regroupe les crédits dédiés à l'économie, aux commerces et aux marchés, à l'attractivité de la ville, à l'emploi (insertion et apprentissage), ainsi qu'à l'action internationale selon la répartition suivante :

**ECONOMIE,
COMMERCE,
MARCHÉS ET
ATTRACTIVITÉ**

Ce chapitre regroupe à la fois les crédits afférents au développement commercial et à l'attractivité (actions du développeur de centre-ville, subventions aux associations de commerçants, gestion et animation du port de plaisance, etc...) ainsi que le budget annexe des halles et marchés.

S'agissant des crédits de fonctionnement, le budget 2023 diminue de 94 K€. Cette baisse est liée aux économies générales nécessaires dans le contexte actuel ; néanmoins les actions relatives à l'attractivité telles que les animations commerciales, les actions sur le port de plaisance, et le maintien de subventions en faveur du commerce et de l'économie sociale et solidaire perdurent. C'est à ce titre que la Ville de Nancy soutiendra les acteurs engagés dans des démarches

citoyennes et responsables par le biais d'opérations visant à récompenser des projets répondant à ces enjeux.

Au titre de la convention de partenariat portant sur le développement et le rayonnement du commerce et de l'artisanat nancéiens entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe et Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est, l'association les Vitrites de Nancy et la Ville de Nancy, est renouvelée pour une période de 4 années. Une subvention de 127 K€ sera versée à l'association « Les Vitrites de Nancy » pour lui permettre de mener les actions en faveur de l'animation et de l'accompagnement des commerçants.

En complément, la ville de Nancy poursuivra son accompagnement des associations de commerçants ou de professionnels par l'octroi de subventions pour un montant de 30 K€.

Par ailleurs, le développeur de centre-ville disposera d'un budget de 37,5 K€ afin de poursuivre l'animation et la coordination des acteurs autour de l'attractivité du centre-ville, de la prospection des enseignes et de l'accompagnement des porteurs de projets.

Par ailleurs, les 5 marchés dont 2 couverts participent à la fois à la convivialité et

à la qualité de l'offre sur le territoire nancéen. Initialement conçus comme des offres de proximité, certains marchés sont devenus de véritables points d'attractivité au rayonnement large tel le marché central ou le marché dominical du Plateau de Haye. Pour maintenir et renforcer ce dynamisme commercial et le maillage de l'offres apportés par les marchés, différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement sont prévues :

Les crédits des marchés s'élèvent à 0,545 M€ en dépenses de fonctionnement et à 0,09 M€ en dépenses d'investissement.

En matière d'investissement, ce centre de responsabilité dispose de 98 K€ de crédits.

Par ailleurs, le BP 2023 est doté de 1,9 M€ de crédits de paiement dédiés à la rénovation du Grand Hôtel de la Reine (pavillon Alliot). Ces travaux importants de rénovation sur les trois prochaines années permettront de transformer l'établissement, propriété de la Ville de Nancy et loué au Groupe hôtelier Ferré (qui investira également plusieurs millions d'euros), en Hôtel 5 étoiles. Ce sera un facteur d'attractivité supplémentaire pour Nancy qui va permettre d'accroître son rayonnement partout en France et dans le Monde.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	826 456	932 596
Dont Charges à caractère général, y compris les fluides	613 330	760 546
Recettes	1 393 640	1 531 460

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	330 690	2 003 600
Emprunts et dettes assimilées	5 000	5 000
Plan Pluriannuel d'Invest	100 000	1 900 000
Gros Entretien Renouvellement	225 690	98 600
Recettes	15 000	405 000

Autorisations de programme (en milliers d'euros) :

Projets	AP actualisée	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Grand Hôtel de la Reine	6400	1 900	3 700	700					



EMPLOI, INSERTION ET APPRENTISSAGE

Ce chapitre regroupe l'ensemble des actions conduites en faveur de l'emploi, l'insertion et le développement de l'apprentissage. Soucieuse des questions d'insertion et d'intégration à la société pour tous, la Ville de Nancy propose et développe différents dispositifs d'accompagnement et de retour à l'emploi.

Tout d'abord, le déploiement de divers chantiers d'insertion permet aux personnes éloignées de l'emploi d'envisager une insertion professionnelle en proposant 3 supports d'activité, le bâtiment, les espaces verts et la voirie.

Au-delà d'un retour vers l'autonomie financière, cet accompagnement vers l'emploi contribue à la levée de certains freins sociaux et permet aux personnes de retrouver une place dans la société en établissant un projet de vie. A noter que la Ville de Nancy dépense 46 K€ en fournitures, équipements et petit matériel nécessaires à la réalisation des chantiers.

En parallèle, la Ville soutient l'accompagnement des mineurs et jeunes adultes dans le cadre de missions de Travail d'Intérêt Général (TIG) ou de mesures de réparations, en accueillant ces personnes au sein des Chantiers d'Insertion.

La Ville de Nancy accueille également au sein de ses différents services des apprentis de 16 à 29 ans, leur permettant ainsi de faire un pas important vers l'emploi. Ce sont 55 apprentis qui seront ainsi accueillis au sein de la collectivité et la Ville consacra 60 K€ pour leur formation.

Une subvention à la Mission Locale du Grand Nancy est prévue au budget pour un montant de 194 K€.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	332 300	301 270
Recettes	611 300	613 610

ACTION INTERNATIONALE

L'action internationale de la Ville de Nancy est une politique publique qui vise à renforcer le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire.

Les partenariats établis avec 11 villes dans le monde avec lesquelles Nancy échange expertise et bonnes pratiques, mène des réflexions autour des valeurs à défendre, des biens communs à préserver et des compétences à renforcer, permettent aux citoyens de s'ouvrir au monde et à notre collectivité à la fois d'apprendre des villes sœurs et de promouvoir son propre savoir-faire.

Eu égard à l'urgence climatique et au rôle des collectivités territoriales pour la protection du climat, Nancy entend continuer à mobiliser l'ensemble de ses partenaires européens et internationaux autour des transitions qui s'imposent autant qu'autour de la participation citoyenne qui les rend possibles.

JUMELAGES

La Ville de Nancy fait vivre au quotidien l'amitié entre les peuples par le biais de ses jumelages. Elle poursuivra le développement des coopérations engagées et concrétisera de nouveaux projets avec ses villes

jumelées. Aussi, les 50 ans du jumelage Nancy-Kanazawa seront célébrés cette année.

ECCAR

La Ville poursuivra son engagement dans le cadre de la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations (ECCAR) ainsi que son action humanitaire en faveur des populations en détresse.

Plus que jamais dans le contexte géopolitique actuel, la Ville favorisera la construction européenne et mettra en place des événements autour de l'Europe et des valeurs qu'elle défend.

DIPLOMATIE

Nancy continuera ses coopérations étroites avec le corps diplomatique, accueillera en son sein des délégations des ambassades et des consulats, et organisera des événements en lien avec ces représentations.

Les crédits de fonctionnement consacrés à l'action internationale sont revus à la baisse. Toutefois, l'année 2023 sera bien marquée par la poursuite des actions engagées sur le plan international, en lien avec les villes jumelées, ainsi qu'avec Torreón en Mexique et Lviv en Ukraine. Le déplacement

d'une délégation nancéienne en Israël et en Palestine sera réalisé si la situation géopolitique le permet, la promotion du fait européen se traduira par l'opération « En mai, faites l'Europe », la présence de Nancy dans les réseaux de villes sera confortée et les liens avec le corps diplomatique seront étayés.

Nancy accueillera, pour la première fois, l'Assemblée générale de l'Association des villes lauréates du Prix de l'Europe et invitera ainsi ces villes européennes à participer au lancement du 40ème anniversaire du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des trois places Stanislas, Alliance et Carrière.

L'action internationale de la Ville de Nancy est une politique publique qui vise à renforcer le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire.

Les partenariats établis avec 11 villes dans le monde avec lesquelles Nancy échange expertise et bonnes pratiques, mène des réflexions autour des valeurs à défendre, des biens communs à préserver et des compétences à renforcer, permettent aux citoyens de s'ouvrir au monde et à notre collectivité à la fois d'apprendre des villes sœurs et de promouvoir son propre savoir-faire. Ainsi en 2023, Nancy célèbrera les 50 ans de son jumelage avec Kanazawa au Japon. 2023 sera également l'occasion de développer les actions franco-allemandes de la ville en lien avec les 60 ans du Traité de l'Elysée.

Acteur international, la ville de Nancy poursuivra la coopération initiée en 2022 avec la Ville de Torreón au Mexique autour des thématiques environnementales, de biodiversité et de changement climatique.

La Ville de Nancy poursuivra son soutien aux acteurs de la solidarité internationale.

Enfin, la ville de Nancy poursuivra ses coopérations étroites avec le corps diplomatique, accueillera en son sein des délégations des ambassades et des consulats, et organisera des événements en lien avec ces représentations.



FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	102 950	113 050
Dont Charges à caractère général, y compris les fluides	60 950	84 050
Recettes	35 000	51 700





A photograph showing a person's hands holding a small plant with soil. The background is a blurred natural setting with sunlight filtering through trees, creating a bokeh effect. The text '4. VILLE DÉ-CARBONÉE ET NATURE' is overlaid on the image in a white box.

4. VILLE DÉ-CARBONÉE ET NATURE

URBANISME ÉCOLOGIQUE

La Ville de Nancy poursuivra sa participation dans les grands projets structurants portés par la Métropole du Grand Nancy (Territoires en transformation : Nancy Grand Cœur Centre gare, Rives de Meurthe, Plateau de Haye, Campus ARTEM)

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, la ville de Nancy agira en vue d'offrir un logement de qualité, économe en énergie, adapté aux besoins diversifiés et évolutifs de ses habitants avec le souci de se rapprocher de 25 % de logements sociaux. Le taux actuel est de 23,19 %.

La Ville de Nancy mettra tout en œuvre pour diversifier l'offre résidentielle en veillant à la mixité sociale des quartiers, à l'amélioration de la qualité du parc privé et social, à l'accessibilité financière du parc de logements. Le parcours résidentiel vers l'accession sociale à la propriété sera favorisé, en particulier pour les primo-accédants.

Ces orientations sont pleinement intégrées dans la charte pour la qualité des constructions qui constituent aujourd'hui une base de dialogue avec les aménageurs et les promoteurs permettant de mieux garantir une qualité d'usage des logements, une bonne insertion environnementale, la durabilité des bâtiments et la responsabilité sociétale des opérateurs.

L'objectif de la charte qualité des constructions est également de mieux gérer l'eau à la parcelle et de favoriser la perméabilité de la ville.

La Ville de Nancy renforcera la lutte contre la vacance durable de logements en mobilisant la SEM Nancy Défi, en apportant une attention particulière à la vacance en centre-ville, en particulier dans la nouvelle aire piétonne et le long de l'axe Saint-Jean/Saint-Georges.

Elle s'appuiera également sur des dispositifs innovants de modélisation architecturale et immobilière afin de déclencher la transformation du patrimoine bâti.

Elle fera également évoluer son dispositif de ravalement de façades afin de l'ouvrir à tous les immeubles, dans le périmètre de la future Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), dès lors que se conjuguent vacance commerciale et vacance des logements dans un seul immeuble.

En matière d'investissement, le budget 2023 dispose de 144 K€ de subventions d'équipement pour le ravalement des façades et l'aide au logement dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général).

L'aide exceptionnelle à la relance de la construction durable, dont la ville a pu bénéficier en 2021 et 2022, pour répondre au double objectif de production de logements et de lutte contre l'artificialisation des sols, n'a pas été reconduite par le gouvernement au titre de 2023. Aucune recette n'est donc inscrite cette année en investissement au titre de l'urbanisme écologique.

NATURE & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un nouveau plan « Arbres et nature en ville » est en préparation et sera présenté en conseil municipal durant le premier semestre 2023. Pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et permettre à Nancy d'être moins minérale à l'horizon 2050, ce plan partenarial établi en lien étroit avec la Métropole présentera pour les dix années à venir les objectifs de plantation sectorisés et partagés par la Ville et par la Métropole sur le territoire de la Ville de Nancy. Des actes concrets qui prennent en compte les enjeux contemporains de réchauffement climatique et de biodiversité. Planter partout où cela est possible est le mot d'ordre. Cela suppose d'identifier tous les espaces où on peut planter mais aussi des renouvellements importants et de nouvelles plantations d'arbres, des secteurs à verdir dans les cimetières, dans l'aire piétonne au centre-ville, le long des aménagements liés à la mise en place du plan métropolitain des mobilités, ou encore autour des écoles, les rues scolaires pouvant aussi être des rues jardins, et dans les cours d'écoles, lieux où verdissement et pédagogie peuvent se conjuguer pour une efficacité maximale. Outre un effet climatiseur et une action filtrante des polluants et des poussières, l'ensemble de ces sites procure un cadre pour la biodiversité. La faune, les plantes et les arbres en particulier sont un refuge et une source de nourriture, notamment pour les oiseaux et les insectes pollinisateurs.

Les établissements d'enseignement supérieur et les scientifiques seront associés à l'élaboration et à la gouvernance du plan « Arbres et nature en ville » afin qu'ils puissent le nourrir de leur expertise et participer à l'évaluation de ses impacts.

Il est par ailleurs à noter qu'en deux ans, la Ville et la Métropole du Grand Nancy peuvent faire valoir des investissements à hauteur de près de 8 millions d'euros dans ce domaine. Dans le cadre de ce nouveau plan, une inscription de crédits pourra être intégrée le cas échéant en fonction des préconisations du nouveau plan.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	511 500	495 105
Dont Charges à caractère général, y compris les fluides	133 500	154 105
Recettes	30 200	220

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	180 000	144 000
Gros Entretien Renouvellement	180 000	144 000
Recettes	210 000	0

BUDGET PRIMITIF 2023

Agir sur l'environnement, c'est aussi agir sur le temps court pour être efficace et opérationnel rapidement. Entretenir écologiquement des espaces suppose disposer d'un matériel horticole adapté et d'infrastructures qui permettent une évolution des pratiques. Les récentes sécheresses à répétition supposent d'accentuer les économies d'eau et de stocker cette ressource essentielle aux nouvelles plantations. De nouveaux récupérateurs d'eau s'installeront dans des parcs, des jardins et des lieux de production. Deux ont été installés en 2022 d'une capacité de 20 000 l et 4 le seront en 2023 pour une capacité de 65 000 l. Cette anticipation est plus que nécessaire pour faire face aux futures restrictions d'usage qui se profilent pour les mois à venir, au vu de l'exceptionnel niveau de sécheresse des sols pour un mois de février.

Agir au niveau des collectivités ne suffit pas pour atteindre l'exemplarité. Agir autour des espaces privatifs suppose d'impliquer le citoyen. Plus que jamais, il nous faut partager les richesses, l'information, accentuer les solidarités. La labellisation écologique est un excellent laboratoire coopératif pour cela. Modifier la structure même de nos 186 hectares d'espaces de nature, y associer l'ensemble de nos équipes et les usagers, permet de progresser. Le label Ecojardin reste la référence dans le domaine de la gestion écologique des espaces végétalisés. Douze parcs et jardins de Nancy maintiennent cette distinction en respectant scrupuleusement les 150 critères du référentiel. Planification et intégration du site, eau, faune, flore, mobilier et matériaux, matériels et engins, formation des agents et

information du public sont donc gérés efficacement et dans le respect de l'environnement. En 2023, l'innovation concernera aussi l'implication des communes dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.

Autre expérience de sensibilisation démultipliée en 2023, l'opération " les mardis aux serres ". Après le succès répétés chaque année depuis 2015, la demande des publics est forte pour une ouverture élargie de notre précieux centre de production florale. Celui-ci accueille donc de nouveaux citoyens qui, par leurs gestes verts dans ces ateliers participatifs, agissent directement pour la préservation de leur cadre de vie. En fleurissant leur ville, ils affirment là encore leur attachement aux valeurs positives d'un vivre-ensemble. Par ailleurs, " les mercredis de la Pep' " sont proposés avec là encore, un programme de sensibilisation à l'écologie urbaine basé sur l'action. Les citoyens viennent travailler dans un espace prestigieux grâce à des ateliers encadrés, ils apprennent des jardiniers de la Ville et peuvent appliquer ces nouveaux savoirs dans la sphère privée, le jardin, la cour, le balcon.

Le plan de gestion du Parc de la Pépinière qui est en cours de finalisation reprendra ces orientations. Il se veut la préfiguration d'un nouveau laboratoire de ces pratiques, en partant d'un état des lieux du parc emblématique de la Ville autour de sa structure et de ses usages, il présentera au grand public des évolutions majeures.

Enfin, la 20e édition du jardin éphémère de la Place Stanislas sera un nouveau

temps fort de la vie culturelle de la cité. L'évènement célébrera les 40 ans de l'inscription de l'ensemble XVIIIe au patrimoine mondial de l'Unesco. Avec plus de 650 000 visiteurs et plus de quarante partenaires, l'évènement permettra d'affirmer que Nancy est plus que jamais engagée dans une transition écologique active.

La politique publique concernant les espaces de Nature en ville occasionne des dépenses de fonctionnement de 1.748M€.

Outre les taxes foncières, les dépenses d'eau et d'assainissement, d'électricité, de chauffage et d'entretien des bâtiments 1.053M€, la gestion courante du service nécessite 0.695 M€ pour l'achat de fournitures tant pour l'entretien des espaces végétalisés que pour celui des bâtiments.

0.130M€ de recettes de fonctionnement proviennent de l'agence de l'eau ainsi que d'une subvention pour le raccordement au chauffage urbain.

Les crédits d'investissement d'un montant de 0.683M€ permettent un développement et une amélioration qualitative des espaces de nature en ville.

L'achat de végétaux (0.060 M€), de matériel et de fournitures horticoles (0.227M€), l'entretien du patrimoine arboré (0.020 M€). L'achat de récupérateurs d'eau, la réfection d'allées, de grilles de clôture, la création de murs végétalisés, le raccordement au chauffage urbain, la rénovation des serres municipales représentent 353000€ de crédits d'investissement.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	1 462 585	1 684 024
Dont charges à caractère général, y compris les fluides	1 410 585	1 638 024
Recettes	48 572	14 000

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	3 139 000	1 008 020
Gros Entretien Renouvellement	579 000	828 020
Plan Pluriannuel d'Invest	2 560 000	180 000
Recettes	606 000	100 000

Autorisations de programme (en milliers d'euros) :

Projets	AP actualisée	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Performance énergétique	2834	180	150	150	150				

MOBILITÉS & STATIONNEMENT

En matière de mobilité, l'année 2023 sera une importante année de travaux au service de la mise en œuvre de notre politique de gestion de l'espace public pour une ville plus apaisée.

A ce titre, le chemin piéton de Nancy qui s'étend sur deux kilomètres s'inscrit évidemment pleinement dans les objectifs politiques de la municipalité et s'articule pleinement avec le déploiement du P2M. Les enjeux sont multiples pour le centre de Nancy : améliorer le cadre de vie, rééquilibrer l'usage de l'espace public au bénéfice de mobilités douces, réduire les pollutions, profiter d'un environnement moins stressant pour les piétons avec des parcours urbains repensés et sécurisés.

En 2023, l'aménagement qualitatif de ce chemin piéton sera engagé en débutant par le tronçon Gambetta/Saint Nicolas.

De même, après une année d'expérimentation positive en 2022 rue Saint Fiacre, 5 nouvelles rues scolaires seront déployées en 2023.

Concernant plus spécifiquement notre politique de stationnement, il convient de rappeler ici, dans le contexte financier qui pèse sur les ménages, que la ville a décidé de ne pas augmenter ses tarifs de stationnement pour les résidents que ce soit pour les abonnements des résidents ou le stationnement horaire. La collectivité continuera par ailleurs de mettre en œuvre l'extension du stationnement résident en tant que de besoins dans les quartiers en tension pour rendre accessible prioritairement le stationnement aux riverains tout en corrigeant progressivement les évolutions incohérentes mises en œuvre en 2018. Ainsi, 130 nouveaux horodateurs vont être installés cette année et près de 2 000 places de stationnement résident seront créées en 2023.

Les actions engagées pour améliorer l'accueil et la sécurité des usagers perdureront en 2023. C'est ainsi que les travaux de peinture et de réfection des dalles se poursuivront au parking place Stanislas, que les portes d'accès au parking place des Vosges seront remplacées tandis que la réfection des îlots entrée et sortie de parking Vaudémont sera réalisée.

L'offre d'infrastructures de recharge de batteries pour véhicules électriques sera considérablement accrue puisqu'en complément des parkings déjà pourvus, Vaudémont et place des Vosges, seront prochainement équipés d'autres parcs et notamment III Maisons et Haussonville.

Le budget annexe des parkings voit ses dépenses et ses recettes augmenter en raison notamment de la reprise en régie du parking Manufacture et de l'augmentation de la fréquentation des parkings.



FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	2 413 064	3 156 887
Dont charges à caractère général, y compris les fluides	2 163 914	2 806 737
Recettes	7 547 500	8 877 000

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	2 223 600	2 175 000
Gros Entretien Renouvellement	2 223 600	2 175 000
Recettes		40 000



5. VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

CITOYENNETÉ

Le budget de fonctionnement est dédié aux 11 Ateliers de Vie de Quartier pour accompagner leurs activités, leur formation et leur communication. Un budget de 10 000€ est affecté à l'animation de la nouvelle Assemblée Citoyenne Nancéienne installée le 4 mars 2023.

Les subventions de fonctionnement sont versées à 12 associations composées d'habitants bénévoles qui animent les quartiers toute l'année et qui mobilisent un public nombreux à chaque manifestation. Une association de coordination des fêtes de quartier assure l'achat de prestations techniques mutualisées en complément de l'aide technique municipale.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	198 540	191 690

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	1 000 000	320 605
Recettes	50 000	0

BUDGET PARTICIPATIF

Dès 2020, la Ville de Nancy a engagé un nouveau pacte de confiance démocratique avec les habitants. L'installation de la première assemblée citoyenne a défini les contours et les principes de cette nouvelle relation entre l'action publique et le citoyen dans la première constitution municipale de la Ville.

Cette relation de confiance se construit pas à pas et ne s'exprime pas uniquement à travers des dispositifs et des instances. Elle se traduit d'abord et surtout par une proximité permanente entre les élus et les habitants en usant de tous les moyens de dialogue et de rencontre : échanges sur les réseaux sociaux, réunions publiques au sein des quartiers qui ont réunis en novembre et décembre 2022 plus de 800 habitants, rencontres quotidiennes avec les habitants et les acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs là où ils vivent ou exercent leur métier.

Emblématique de cette volonté de promouvoir l'engagement citoyen, le budget Participatif de la Ville de Nancy est maintenu à hauteur de 1M€ et engage la troisième édition de projets proposés et décidés par les habitants. Les précédentes éditions ont permis de réaliser 33 projets d'investissement et mobilisées plus de 4 000 habitants dans toutes les phases du dispositif.

La programmation de 2023 présente au vote des habitants 97 projets regroupés en 38 programmes dont le résultat sera connu début avril. Le dispositif implique les 11 Ateliers de Vie de Quartier à chaque étape de réalisation.

Il est rappelé ici qu'une Autorisation de Programme (AP) consacrée au Budget Participatif d'un montant d'1 million d'euros est ouverte et que 320 600 euros sont inscrits en crédits paiements pour 2023.





6. VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

SÉCURITÉ & PROPRETÉ



Les Nancéiens sont sensibles aux efforts portés par la Ville depuis 2020 en matière de sécurité et de propreté. Il s'agit d'un élément essentiel contribuant à l'amélioration continue de la qualité du cadre de vie. Ainsi la propreté et la gestion qualitative des déchets constituera, malgré les progrès largement constatés, en 2023 et tout au long du mandat une priorité.

En matière de collecte, on a constaté à nouveau en 2022 une augmentation de la quantité des déchets recyclables collectés. La politique d'installation des conteneurs semi-enterrés en habitat collectif et de conteneurs enterrés dans les quartiers à chaque fois que cela est possible pour à la fois poursuivre la qualité de la collecte et diminuer la présence des sacs et bennes dans nos rues sera poursuivie.

Il est notamment prévu en 2023 l'implantation par la Métropole de conteneurs enterrés sur le secteur de la place d'Alliance, et rue du Pont Mouja. Il faut ici préciser que la Métropole a recruté en 2022, 20 agents de nettoyage supplémentaires pour continuer d'améliorer la qualité.

En matière de sécurité, rappelons ici qu'il a été décidé, dès le 5 juillet 2020 d'augmenter l'effectif de la police municipale. Le nombre de postes de la police municipale s'est établi aujourd'hui à 74 comparé aux 63 qui existaient en 2020. L'effort sera confirmé en 2023 en portant le nombre de postes à 79 agents en 2023. Aussi, le recrutement de deux garde-champêtres et le renouvellement de l'équipe d'ASVP de la BSVP seront effectifs en 2023.

Le service de la police municipale est spécifique en ce sens qu'il est soumis à des obligations réglementaires notamment en matière de formation qui contraignent à des dépenses d'acquisition de munitions incompressibles qui évoluent inévitablement avec l'augmentation des effectifs. Les crédits de fonctionnement de la police municipale progressent essentiellement du fait de l'acquisition de munitions qui faisait jusqu'alors l'objet d'un don du SGAMI. Les dépenses consacrées à la maintenance des matériels progressent pour garantir leur longévité. La mise en place de la vidéo-verbalisation implique également l'acquisition d'une solution logicielle sécurisée (20K€).

Les dépenses consacrées à la propreté urbaine progressent de 80K€ dont 30K€ inscrits en dépense pour le financement de l'externalisation de la mise en œuvre de la redevance de balayage. 50 k€ sont consacrés à la lutte contre les incivilités qui implique d'équiper la BSVP dont les effectifs sont confortés en 2023, le maintien de la convention avec Réciprocité qui permet l'entretien des cendriers installés dans le cadre du budget participatif et le développement d'outils de sensibilisation à l'éco-citoyenneté...

S'agissant des crédits d'investissement, la politique de sécurité, qui englobe la police municipale, la brigade de surveillance de la voie publique et les gardes parcs, dispose de 268K€, pour l'acquisition des gilets pare-balles, des caméras piétons, de l'armement, des radios, des Procès-verbaux Electroniques (PVE) de 2 motos électriques (52K€) et 25K€ pour l'installation de nouvelles caméras rattachées au Centre de Supervision Urbain.

Achat d'un sonomètre dans le cadre de la politique de lutte contre le bruit (10 K€) et achat de piéto afin de sécuriser les passages piétons à proximité des écoles (15 K€).

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	788 201	1 032 724
Dont charges à caractère général, y compris les fluides	788 201	1 032 724
Recettes	554 000	1 183 000

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	574 300	4 989 500
Subventions d'équipement versées	75 000	25 000
Gros Entretien Renouvellement	449 300	364 500
Travaux effectués d'office (Les Ombelles)	50 000	4 600 000
Recettes	123 309	4 608 000

ANIMATION DE LA VILLE

Ce chapitre regroupe les crédits liés à la foire de printemps et d'automne, la fête nationale ainsi que l'ensemble des

animations qui ne relèvent pas spécifiquement de la politique culturelle ou des manifestations sportives. Il convient de mentionner l'étude consacrée à la relocation de la foire attractive qui vise à éclairer la collectivité sur la manière dont nous pouvons maintenir cette foire en centre-ville tout en permettant de requalifier la place Carnot et le cours Léopold.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	512 121	748 661
Dont charges à caractère général, y compris les fluides	512 121	748 661
Recettes	565 500	611 760

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	75 000	104 000
Gros Entretien Renouvellement	75 000	104 000

SERVICES À LA POPULATION

Sont regroupés les crédits afférents au fonctionnement de l'état civil, l'organisation du recensement de la population et des élections, la gestion administrative des cimetières en lien avec le bureau des décès de l'hôtel de ville et les mairies de quartier.

- Concernant les dépenses :

Il convient ici de souligner que, contrairement à d'autres collectivités qui ont décidé de réduire l'accès à certains services publics pour faire face au contexte financier actuel, comme par exemple en réduisant les horaires d'accès aux musées ou aux bibliothèques ou en fermant des mairies de quartier, il a été décidé de maintenir l'accessibilité du service public municipal au plus grand nombre. En effet, quelles que soient la nature des crises que nous traversons, qu'elles soient sanitaires, sociales, climatiques, économiques ou financières, le service public est un garant de la cohésion sociale et territoriale. Que ce soit pour faire face à la situation sanitaire en distribuant des masques ou des denrées alimentaires, que ce soit pour assurer l'accueil des familles ukrainiennes, que ce soit pour assurer au quotidien les missions essentielles de sécurité, de propreté, d'éducation, d'entretien des espaces verts, de développement culturel, d'accès aux loisirs, au sport... le service public municipal doit impérativement

pouvoir être préservé afin de garantir au quotidien une action de qualité et de proximité.

Cette volonté est par ailleurs soutenue par la perception que les nancéiens portent sur la qualité du service public municipal : en effet, les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée à l'été 2022 concernant les 7 principales prestations municipales soulignent que 92% des personnes ayant répondu à cette enquête étaient satisfaites de la qualité du service rendu par les équipes municipales.

Au cœur de ces prestations, se situe bien sûr la direction de la Citoyenneté qui assure les missions régaliennes assurées par la Ville de Nancy au titre de l'Etat Civil et la production de titres d'identité qui engendrent des dépenses obligatoires. A titre d'exemple, la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes représente une dépense importante et conséquente dans le budget (prévision de 40 000 €). Il est également nécessaire d'acheter des fournitures obligatoires telles que les livrets de famille, les feuilles de registre ou le matériel nécessaire à la délivrance des titres d'identité.

La Ville de Nancy va également continuer à porter une attention toute particulière en 2023 à la poursuite de l'amélioration de la qualité de notre service public et de notre accueil. Les chiffres concernant l'année 2022 sont parlants puisque l'activité concernant la remise des titres d'identité (carte nationale d'identité et passeports) sur les 5 sites de la ville (Hôtel de ville et les 4 mairies de

quartier) a augmenté de plus de 50 % (19 128 en 2021 contre 32 458 en 2022). Les prévisions pour l'année 2023 vont encore être revues à la hausse.

L'activité du service de l'état civil continue à progresser également avec les nouvelles compétences transférées par l'Etat notamment avec les changements de prénom et de nom.

L'année 2023 sera également une année intense pour les services municipaux qui vont conduire en début d'année une nouvelle opération de recensement de la population.

- Concernant les recettes :

Les recettes envisagées sont supposées constantes notamment pour les concessions funéraires sauf celles liées aux scrutins électoraux puisqu'il n'y aura pas d'élections en 2023 suivant le calendrier électoral connu à ce jour.

- Concernant l'investissement :

Une forêt cinéraire sera créée en 2023, au sein du cimetière du Sud. Ce sera la première forêt cinéraire de la Région Grand Est. Ce projet innovant a pour but de permettre à la famille d'un défunt d'inhumer une urne biodégradable dans un espace à ambiance forestière arborée.

Un nouvel ossuaire va également être installé au cimetière du Sud afin de pouvoir procéder à la reprise de certains emplacements de la parcelle 50. Enfin, les services vont poursuivre le développement du site cinéraire au cimetière de Préville.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	232 351	343 685
Dont charges à caractère général, y compris les fluides	216 351	303 685
Recettes	715 300	621 000

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	38 000	10 400
Gros Entretien Renouvellement	38 000	10 400



7. VILLE RESPONSABLE



BUDGET PRIMITIF 2023

Cet axe regroupe essentiellement les crédits dévolus aux services supports des politiques publiques, qu'il s'agisse des services administratifs, pour une commande publique plus responsable par exemple, des services techniques, qui assurent en régie une multitude de prestations pour en maîtriser les coûts, ou de Ville numérique pour moderniser l'administration.

Dans le contexte inédit de 2023 marqué notamment par l'explosion des coûts de l'énergie, une indispensable maîtrise des dépenses s'avère nécessaire face aux contraintes inflationnistes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les crédits de l'administration générale concourent à la bonne gestion de l'ensemble des services administratifs, dits « services supports » tels que les Moyens généraux, les Ressources Humaines, les Affaires Juridiques et la Commande Publique, les Finances, etc.

Dans le cadre de ce contexte de crise sans précédent, la Ville a porté ses efforts sur les économies de fonctionnement.

Ainsi les dépenses de gestion de l'administration générale diminuent sur les charges à caractère général témoignant d'une optimisation des dépenses de gestion (-8% entre 2022 et 2023).

Les dépenses de gestion de l'administration générale diminuent sur les charges à caractère général témoignant d'une optimisation des dépenses de gestion. Pour autant les moyens consacrés notamment à la formation des agents ou à la communication interne sont maintenus.

A ce titre, la communication interne continuera son travail de structuration au cours de l'année 2023 en poursuivant 4 orientations :

- Continuer de restructurer et de sécuriser l'intranet de la Ville en permettant aux agents de disposer d'une information permanente et réactive et en leur permettant de disposer progressivement d'un espace bureautique complet. Cette

orientation contribue fortement à faciliter le travail des agents au quotidien en rendant plus lisibles et plus accessibles les informations et modalités de travail (procédures internes, « qui fait quoi », santé et sécurité, restauration, actions culturelles, action sociale, règles RH...)

- Donner du sens en diffusant aux agents es informations régulières sur les grands projets de la collectivité et sur le contexte dans lequel l'action municipale s'inscrit.
- Valoriser les agents et renforcer leur sentiment d'appartenance en valorisant leurs réalisations
- Soutenir la communauté managériale en l'appuyant dans son rôle de pédagogique auprès des agents sur les actions conduites et à conduire, par la production d'outils divers.

Début 2023, le nouveau guide de l'agent va être publié, diffusé et mis en ligne. De même, des journées d'accueil des nouveaux arrivants seront programmées cette année. De même, de nouveaux guides, réalisés en concertation avec les agents et les directions concernés vont également être finalisés à l'image du guide de l'accueil et du guide des procédures courrier.

En matière d'investissement l'aménagement du Restaurant Inter Administratif au 38-40 rue Sainte Catherine, en lien avec l'aménagement de la nouvelle cité administrative va rentrer dans sa phase opérationnelle (2,5 M€ de CP 2023) ;

La restructuration des locaux de la police municipale se poursuit pour adapter les locaux aux effectifs de la police renforcés chaque année jusqu'en 2026 (205 K€ de CP 2023).



FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	5 252 159	5 065 513
Recettes	589 406	494 165

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	2 480 188	3 572 508
Emprunts et dettes assimilées	363 888	363 888
Gros Entretien Renouvellement	175 300	103 620
Plan Pluriannuel d'Invest	1 941 000	3 105 000
Recettes	773 000	1 240 477

Autorisations de programme (en milliers d'euros) :

Projets	AP actualisée	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Nouveaux outils numériques	733	400							
Restaurant inter administrations	8000	2 500	4 500	380					
Restructuration des locaux de la police	420	205	100						

PATRIMOINE & LOGISTIQUE

Les hausses des dépenses de fonctionnement sont liées à la hausse des dépenses énergétiques. En matière d'investissement d'importants travaux visant à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments sont d'ores et déjà aujourd'hui déployés. Le Plan de Sobriété et de Solidarité voté le 26 septembre 2022 vient renforcer ces mesures, les compléter et les accélérer par des actions de plus court terme afin de faire face à la crise. Ce plan commence déjà à montrer son efficacité avec une diminution de près de 15% de notre consommation énergétique ces derniers mois. Une diminution qui ne se vérifie cependant pas de manière homogène sur l'ensemble des sites de la Ville soulignant la nécessité de maintenir un plan d'investissement pour limiter nos consommations d'électricité et de chauffage.

Ainsi en matière d'investissement et notamment en « GER », remplacement systématique des systèmes d'éclairage par du LED, raccordement au chauffage urbain chaque fois que cela est possible et rénovation énergétique de nos bâtiments.

De plus, ont été identifiés des programmes GER dont la réalisation n'est pas techniquement faisable dans l'année 2023 pour les gérer en AP permettant de décaler une partie des CP sur 2024 pour 0,25 M€.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	2 413 536	4 030 155
Dont charges à caractère général, y compris les fluides	2 355 826	4 019 445
Recettes	1 662 465	1 674 540

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	1 041 000	2 047 840
Gros Entretien Renouvellement	1 041 000	2 047 840
Recettes	125 000	0

VILLE NUMÉRIQUE

La majeure partie du budget numérique est consacrée au fonctionnement de la Direction mutualisée des systèmes d'information et de télécommunications de la métropole du Grand Nancy.

Le budget de Fonctionnement prévoit une baisse des dépenses de gestion tablant notamment sur une optimisation des dépenses liées à la refacturation des services fournis la Direction mutualisée des Systèmes d'Information et des télécommunications. Les crédits seraient également dévolus au paiement des contrats de maintenance, des réparations de matériels et autres achats de petits équipements informatiques.

Le budget d'investissement dédié au numérique compte pour 178k€, au titre de l'Entretien - Renouvellement. Ces crédits seraient affectés au renouvellement du parc matériel, désormais revenu à un rythme usuel, après un effort conséquent d'investissement pour accompagner le télétravail et le travail en mobilité. Ils seraient également dévolus au paiement des droits d'usage de la nouvelle messagerie électronique et du nouveau logiciel de gestion des actes administratifs.

Les crédits proposés au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) doivent quant à eux permettre d'accélérer la modernisation du parc logiciel de la collectivité (gestion des subventions, gestion du courrier, gestion de salles, du Patrimoine bâti, des ERP, du Livre sur la Place, etc) ainsi qu'une refonte globale du câblage réseau de l'Hôtel de Ville.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	1 200 120	1 082 482

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	318 080	178 000
Gros Entretien Renouvellement	318 080	178 000

RESSOURCES HUMAINES & MASSE SALARIALE

En 2023, la Ville préservera les effectifs municipaux en maintenant leur volume, l'ensemble des sites de proximité existants ainsi que l'amplitude des horaires d'ouverture pour l'ensemble de notre service public. Davantage encore en période de crise, le service public constitue un levier indispensable pour accompagner les personnes en situation de précarité ou de fragilité, pour soutenir les acteurs éducatifs, de culture, des loisirs et accompagner les projets économiques.

La collectivité maintient également son engagement à améliorer les conditions d'emploi de certains personnels, à poursuivre son plan de dépréciation des agents des écoles, à lutter contre les comportements sexistes ainsi qu'à poursuivre les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

En 2023, la masse salariale évoluera en prenant en compte différents éléments rattachés, soit au contexte national, soit au contexte local mais également de la reprise d'activité de la Petite Enfance (BP 2022 : 61,30 M€ et 73,29 M€ au BP 2023).

En ce qui concerne le contexte national, il convient de rappeler les évolutions qui ont eu lieu durant l'année 2022 et qui impacteront 2023, à savoir :

L'augmentation du smic en mai 2022 (+2,65%) et en août 2022 (+2,01%) : +386 659 €

L'augmentation du point d'indice en juillet 2022 (+3,5%) : +1900 162€

Autre mesure nationale à impact local, la mise en œuvre des dispositions de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique. Les dispositions visent notamment à revaloriser le traitement indiciaire et à accélérer le déroulement des carrières des fonctionnaires territoriaux relevant de la catégorie B placés en début de carrière, et ce avec effet à septembre 2022. Cette mesure impactera le budget 2023 d'environ 9 416€.

Au niveau local, la reprise d'activité de la Petite Enfance opérée en 2022 impactera en 2023 le chapitre 012 à hauteur de 8 680 0000 €.

Par ailleurs, il conviendra d'intégrer l'adhésion à l'Unedic mise en œuvre à compter de juin 2022, soit en 2023 un coût estimé à 394 668 €.

Il faut enfin rappeler que les agents de la collectivité évoluent tout au long de leur carrière en avançant d'échelon ou de grade. Cette évolution est appelée le GVT (glissement vieillesse technicité). Son impact budgétaire pour 2023 est évalué à environ 353 269€.

Par ailleurs, la progression des charges de personnel résulte

également de décisions prises par l'assemblée délibérante. Ainsi, des recrutements, visant à compléter utilement les effectifs pour mettre en œuvre le projet municipal, sont nécessaires. En conséquence, le budget 2023 prend en compte 5 postes au service de la police municipale à créer pour 2023. Le coût de cette mesure est estimé à 210 000€.

Enfin, la Ville accueillera une partie des agents exerçant au sein des fonctions ressources du CCAS, et ce, pour un montant estimé à 304 552€.

La prospective budgétaire de la masse salariale proposée pour 2023 intègre l'ensemble de ces facteurs d'évolution et besoins nouveaux tout en poursuivant la dynamique de maîtrise de la masse salariale déjà engagée. Ainsi, en adhérant à l'Unedic en juin 2022, la Ville ne supportera plus le versement de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) et l'économie qui en résulte est évaluée à 284 900€.

Depuis septembre 2022, la Ville de Nancy est entrée dans une démarche de mutualisation de ses fonctions ressources avec la métropole du Grand Nancy, parmi lesquelles figure la Direction des Ressources Humaines. Si l'incidence au niveau budgétaire est neutre, elle va permettre la création d'un secteur dédié à la prospective et à la GPEEC destiné à mettre en œuvre une stratégie relative aux évolutions des effectifs et des métiers, notamment :

en élaborant une méthodologie de prospective métiers : identifier les métiers en tension ou en évolution, travailler sur leur attractivité en partenariat avec les services ou des prestataires externes dans les domaines d'activités concernés...

en organisant une veille sur les facteurs d'évolution pouvant impacter les emplois (environnement socio-économique, cadre réglementaire et juridique) ;

en échangeant avec les directions sur les évolutions à prévoir dans leur champ d'activité en travaillant notamment sur la conception d'organigrammes cibles ;

en participant à l'élaboration des plans de recrutement, de mobilité, de reclassement et de formation.

Outre celui de trouver des pistes d'optimisation financière, l'objectif est d'acculturer les directions et les acteurs à la démarche de GPEEC, en diffusant et partageant des informations sur les effectifs et les emplois en interne et en externe, en intégrant les managers à la démarche et en participant à des actions de promotion pour valoriser les métiers.

N

Nancy,

NANCY.FR

RÉDACTION
CONCEPTION - MISE EN PAGE
CRÉDITS PHOTOS
VILLE DE NANCY

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT